

**Direction Travaux des assemblées/Affaires juridiques**  
**Service Travaux des assemblées**  
MDT/IM

## **PROCES VERBAL** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2011**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : M. BESNARD

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Intervention préliminaire de M. le Maire

« Chers collègues,

Vous comprendrez que ce soir en ce début de séance, je bouscule l'ordre du jour du conseil municipal pour exprimer au nom de la municipalité, du conseil municipal et de l'ensemble des campinois, toute notre solidarité au peuple japonais dans les terribles épreuves qu'il est train de traverser.

Le tremblement de terre qui a secoué le Japon a atteint une force inégalée et le tsunami qui a suivi a été d'une rare violence. A ces deux catastrophes s'ajoutent depuis d'autres tremblements de terre. Ces événements vont entraîner des conséquences humaines et environnementales dramatiques que personne à ce jour ne peut évaluer.

Le nombre de victimes - tués, blessés, disparus - va sans doute être de plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers de personnes. Et à ces pertes humaines s'ajoute la destruction de milliers de maisons, d'infrastructures, de services et d'entreprises.

Et, en plus de ces catastrophes naturelles, le peuple japonais doit faire face à une catastrophe nucléaire de grande ampleur, dont personne ne sait quelle sera l'évolution dans les jours et les semaines à venir, avec le risque depuis plusieurs jours de l'arrivée de poussières radioactives sur Tokyo, qui est une mégapole de 35 millions d'habitants.

Nous sommes tous concernés par ces drames multiples, cumulés et répétitifs qui touchent le peuple japonais et, comme tous nos concitoyens, nous vivons heure par heure l'évolution de la situation.

Evidemment, une des toutes premières urgences est de porter secours aux populations, de sauver les vies humaines, de les protéger et de les soigner.

La solidarité internationale est active et la France y contribue avec ses équipes spécialisées.

Pour ce qui nous concerne, nous avons d'ores et déjà répondu à un premier appel du Secours populaire français et je vous proposerai tout à l'heure un vote d'urgence pour approuver une première délibération qui permettra de verser une première subvention.

Nous sommes aussi en contact avec les associations nationales d'élus et de collectivités qui ont des relations avec les collectivités locales japonaises afin de pouvoir être informés des besoins éventuels de solidarité auxquels nous pourrions contribuer.

Nous mesurons aussi tous l'inquiétude qui s'exprime tant au sein de la population française que de celles d'autres pays, notamment ceux qui ont des centrales nucléaires sur leurs territoires ou dans les pays voisins. Sur toutes ces questions, le débat public est nécessaire et il a déjà commencé.

Mais aujourd'hui, je vous propose de saluer l'attitude courageuse, responsable et très digne du peuple japonais, dont le monde entier est témoin et de nous lever pour une minute de silence en mémoire des victimes de ces catastrophes. »

Une minute de silence est observée par le conseil municipal.

Entrée en séance de Mlle KASSOU à 20h40

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 02 février 2011.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

#### **DIRECTION GENERALE DES L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**1**

Groupe scolaire Maurice Thorez.

Approbation de la convention précisant, à compter de sa date de signature, les conditions d'occupation par M. Juan Marie MONCADA, régisseur des écoles, du logement de fonction dépendant du groupe scolaire sis 22 avenue du 11 novembre 1918

##### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**2**

Groupe scolaire Jacques Decour sis 37 rue du docteur Roux.

Approbation de la convention d'occupation à titre précaire à compter du 1er septembre 2010 par Madame Brigitte Leroy, professeur des écoles, d'un logement de fonction moyennant une indemnité d'occupation mensuelle, hors charges et hors taxes de 464,05 euros

##### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**3**

Chantier de construction d'un îlot sportif sis 733 avenue Maurice Thorez.

Approbation du contrat de police d'assurance construction à intervenir entre la Ville et la SMABTP moyennant une prime prévisionnelle de 38 742,72 euros toutes taxes comprises.

##### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

## DIRECTION DE LA JEUNESSE

4

Organisation d'un séjour de ski en direction de 10 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du dimanche 13 février au samedi 19 février 2011 à Morzine (74110)

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement et pension complète) : 2995,20 euros : 12 = 249,60 euros

Coût du matériel : 564 euros : 10 = 56,40 euros (non inclus dans la convention)

Coût des forfaits ski : 824,40 euros : 10 = 82,44 euros (non inclus dans la convention)

Coût des activités : 300 euros : 10 = 30 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la location de deux véhicules : 908 euros : 10 = 90,80 euros (non inclus dans la convention)

Coût du péage et de l'essence : 650 euros : 10 = 65 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 6241,60 euros : 12 = 574,24 euros

### Commissions concernées :

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

5

Organisation d'un séjour en direction de 10 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du dimanche 13 février 2011 au samedi 19 février 2011 à Morzine (74110)

Convention entre le centre de vacances "Les Chevreuils" M. et Mme BUET - 473 route des Ardoisières - 74110 Morzine-Avoriaz et la Ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint, M. FAUTRE

### Commissions concernées :

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

## ENFANCE PETITE ENFANCE

6

Création de régie temporaire d'avances pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, l'alimentation et celles exigeant un paiement immédiat dans le centre de vacances d'Argelès sur Mer, appartenant à la Ville de Champigny, pour assurer le bon fonctionnement des séjours.

### Commissions concernées :

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

7

Création de régie temporaire d'avances pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, les remontées mécaniques, l'alimentation et celles exigeant un paiement immédiat dans le centre de vacances de Peisey-Nancroix, appartenant à la Ville de Champigny, pour assurer le bon fonctionnement des séjours.

### Commissions concernées :

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

8

Création de régie temporaire d'avances pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, les remontées mécaniques, l'alimentation et celles exigeant un paiement immédiat dans le centre de vacances de Flumet, appartenant à la Ville de Champigny, pour assurer le bon fonctionnement des séjours.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**9**

Création de régie temporaire d'avances pour le paiement des menues dépenses rendues nécessaires, l'alimentation et celles exigeant un paiement immédiat dans le centre de vacances d'Oléron, appartenant à la Ville de Champigny, pour assurer le bon fonctionnement des séjours.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**10**

Abrogation de l'arrêté instituant la régie d'avances auprès de la direction de la culture concernant les fêtes de la ville de Champigny pour le paiement des menues dépenses et suppression de ladite régie d'avances.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**Pas de remarque**

**DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**1**

Information du conseil municipal (en application de l'article L1612-19 du code général des collectivités territoriales) sur l'avis formulé par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France en date du 17 février 2011 à la suite de la saisine du préfet sur le budget primitif 2011 voté le 15 décembre 2010.

**Commissions concernées :**

**Toutes**

**Rapport présenté par M. le Maire.**

« Vous avez dans vos dossiers le texte intégral de l'avis de la Chambre régionale des Comptes et un rapport qui rappelle pourquoi nous avons voté en décembre 2010 un budget d'exigences légitimes.

Nous revenons ce soir au conseil municipal avec un nouveau budget soumis à votre vote parce que l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, a rejeté le budget de lutte voté en décembre 2010, parce qu'il a refusé de compenser à la ville de Champigny les financements qu'il lui doit : ces manques à gagner des concours de l'Etat se traduisent par le gel des dotations et par les conséquences négatives de la suppression de la taxe professionnelle.

Nous avons déjà longuement débattu de cette question et, bien sûr, chaque conseiller pourra à nouveau s'exprimer s'il le souhaite.

Mais avant de passer à l'adoption du nouveau budget, il nous faut prendre acte de l'avis de la Chambre régionale des Comptes.

En ce qui me concerne, je veux insister sur quelques points à partir de l'avis exprimé par la Chambre Régionale des Comptes au sujet de notre premier budget et sur le budget proposé aujourd'hui.

En premier lieu, je note que la Chambre Régionale n'émet aucune remarque sur la nature de notre démarche qui visait à obtenir de l'Etat le versement de financements dus à la commune. Elle se tient en cela à son rôle de contrôle réglementaire du budget de la commune, sans émettre de jugement sur l'opportunité des recettes et des dépenses, ce qui n'aurait pas été de son ressort.

Je remarque aussi qu'elle n'émet pas d'avis sur les montants des sommes que nous réclamons. En revanche, dans ses « considérant » sur le fond (paragraphe 4), elle fait référence au fait, je cite, : « que la loi de finances pour 2011, votée par le Parlement, a prévu une stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ».

Nous voyons bien ici que la CRC se réfère à la décision politique prise par le gouvernement et la majorité UMP/Nouveau Centre à l'Assemblée Nationale, qui ont bloqué et diminué les concours de l'Etat aux collectivités territoriales.

Champigny n'était pas la seule collectivité à déposer une telle demande avec un budget vérité pour tenter de faire valoir ses droits, c'est-à-dire d'obtenir les financements que l'Etat doit à la commune selon ses engagements antérieurs de compensation.

Et l'Etat a opposé un refus à toutes ces collectivités, comme il a opposé un refus aux conseils généraux qui ont demandé depuis plusieurs années la compensation à l'euro près des compétences transférées, compensations qu'ils n'ont jamais obtenues.

Ce refus est d'ailleurs allé jusqu'à la caricature : zéro dialogue avec les élus et les personnels territoriaux qui avaient demandé un rendez-vous au premier ministre pour témoigner des difficultés et proposer des solutions à la crise que connaissent les collectivités, car il n'a même pas daigné recevoir ou faire recevoir une délégation.

Nous sommes bien - avec désormais un passage préalable des lois de finances nationales devant la commission européenne - face à une politique d'austérité et de libéralisme forcé, construite avec les gouvernements de chaque pays, qui vise à assécher et à asphyxier les collectivités locales et à pressurer les citoyens par les impôts de toutes sortes, tout en obligeant les communes à diminuer leurs dépenses c'est-à-dire les services rendus aux habitants.

Evidemment, la CRC ne prend pas en compte les injustices sociales et financières générées par ces politiques d'Etat. Et elle déduit de la loi de finances que nous devons annuler les recettes que nous demandions et diminuer les dépenses supplémentaires que nous avons envisagées pour améliorer la vie des habitants.

Je remarque aussi avec intérêt que dans tous les « considérant » énoncés par la CRC aux paragraphes II-2 et II-3 de sa lettre (« considérant » qui traitent du cadre du rétablissement de l'équilibre budgétaire), elle n'émet aucun doute sur la capacité de la commune à voter un budget en équilibre et un budget sincère.

En ce sens, elle reconnaît que la réunion qu'elle a tenue le 28 janvier 2011 avec les services de la ville, réunion à laquelle je participais, permet, je cite : « en fonction des explications apportées par la commune (...) les ajustements nécessaires au rétablissement de l'équilibre proposé par la Chambre ».

Enfin, la CRC précise qu'une partie des réductions à effectuer sur les charges de fonctionnement ne correspond pas à des dépenses obligatoires pour la commune, et que l'autre partie correspond à l'abandon des créations de postes visant à consolider le secteur enfance et jeunesse.

En ce qui concerne la section d'investissement, la CRC reconnaît que les modifications nécessaires seront faites par la commune.

Ainsi, nous pouvons en tirer la conclusion que la CRC reconnaît qu'à partir du moment où ses recommandations sont prises en compte par la commune et qu'elles correspondent aux modifications proposées par la ville, le budget 2011 de la commune sera adopté en équilibre réel, les dépenses et les recettes ayant été évaluées de façon sincère au sens de l'article L 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

Et toute autre conclusion ne pourrait que mettre en cause l'avis de la Chambre régionale des comptes !

D'ailleurs, nous transmettrons, comme la loi le prévoit, ce nouveau budget à la CRC dans un délai de huit jours, afin qu'elle puisse vérifier que ses recommandations ont bien été prises en compte. Je vous communiquerai évidemment au prochain conseil municipal la lettre que la Chambre ne manquera pas de nous faire parvenir au sujet de notre budget.

Pour finir mon intervention, la CRC signale dans un « considérant » du paragraphe II-2 que - je cite - : « la commune a pu régulièrement décider de voter son budget primitif 2011 en décembre 2010, sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 ni, en parallèle, des restes à réaliser sur ce même exercice, dès lors que le vote du compte administratif pour l'exercice 2010 peut intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2011 ; que la chambre n'estime pas devoir s'en écarter dans ses propositions de rétablissement de l'équilibre budgétaire » - fin de citation.

On ne peut pas mieux dire que le travail fait par les services et la majorité est « régulièrement » fait et que de surcroît, la bonne gestion du budget de la ville en 2010 permettra de dégager un excédent.

Je ne manquerai pas de rappeler ceci au conseil et à tous ceux qui font des déclarations politiciennes pour servir leurs intérêts au lieu de servir les intérêts des campinois.

En tout cas, cette lettre de la CRC ne dénonce pas la gestion du Maire et ne justifie pas les tentatives de la droite pour dévoyer et caricaturer notre démarche de lutte.

Notre gestion est saine.

La proposition de budget retravaillée que je vous appelle à adopter ce soir est conforme et validée dans les échanges que nous avons eus avec la Chambre régionale des comptes, les choses sont très claires et ne souffrent pas de polémiques.

Pour autant, le budget que nous allons adopter est très contraint.

Christian Fautre, à qui je vais passer la parole pour le point 2, vous démontrera néanmoins qu'il reste orienté sur nos principaux choix de gestion - malgré l'austérité imposée aux collectivités territoriales – choix de gestion que je résumerai en quelques mots :

1. Face à la crise, conforter une politique sociale forte pour les campinois et notamment pour la jeunesse,
2. Poursuivre une politique ambitieuse pour l'emploi et le logement, appuyée sur l'avancée que constitue pour Champigny l'obtention des deux gares, du métro automatique Grand Paris Express,
3. Poursuivre et achever les trois grandes opérations de rénovation urbaine,
4. Donner un nouvel essor à la géothermie.
5. Défendre le service public et poursuivre la démocratie participative.»

### **Intervention de M. JEANNE**

« Monsieur le Maire, chers collègues, bien que nous abordions un sujet plus léger que ceux que vous avez tenus en propos introductifs, il revient à la responsabilité de notre assemblée de débattre et de prendre acte effectivement de cet avis de la Chambre régionale des comptes. Vous avez votre lecture. Nous en avons une autre. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous venez d'énoncer, que notre propos ne doit pas être entendu. Personne ne peut nier que la crise économique qui touche notre pays depuis plus de deux ans, comme le reste de l'Europe, a eu un impact sur les finances publiques, tant de l'Etat que des

collectivités territoriales. L'augmentation des dépenses sociales, liée à cette crise économique, a ainsi particulièrement affecté les finances des départements. L'action sociale est effectivement au cœur de l'action des conseils généraux. Dès lors, on comprend les demandes légitimes de certains départements sur la question de l'APA ou, pour le Val de Marne par exemple, de la MDPH. Je l'avais rappelé dès le 15 décembre. Il n'y a donc rien de très nouveau sur cet aspect. Simplement, aujourd'hui on constate, en ce début 2011, que 15 conseils généraux en France sont en cessation de paiement et qu'ils sont aussi bien gérés par des majorités de gauche que de droite.

Notre ville serait-elle dans la même situation que ces conseils généraux ? Non, puisque l'organisation même et les actions orientées ne doivent pas être les mêmes. Il y a une répartition au niveau des collectivités territoriales et donc on ne doit pas avoir la même structure de coûts. Alors, pourquoi avoir organisé un conseil municipal extraordinaire le 15 décembre ? Il y avait beaucoup de monde. On en a un peu moins ce soir. Pour donner la parole aux campinois ? Non, plutôt pour organiser une opération de communication en période électorale afin d'organiser un grand rassemblement autour d'un candidat des élections en cours. Afin de répondre à l'opération de communication que vous avez lancée avec votre carte pétition, nous avons choisi avec nos collègues Divers droite de répondre par une contre-pétition. Et comme votre pétition, nous avons reçu plusieurs centaines de réponses, une grande partie est ici, tant par courrier postal que par courrier électronique. Une remarque sur la valeur de ces pétitions. Toute expression a une valeur mais on peut tout de même s'interroger sur la réalité du soutien à votre carte-pétition disposée au niveau des urnes à l'entrée des bâtiments publics où se rendent en particulier en priorité du personnel municipal et du public, à la différence de notre pétition financée sur nos propres deniers, distribuée par les élus, par des militants, et pour lesquelles plusieurs centaines de personnes qui nous ont retourné cette pétition, ont payé un timbre pour nous faire part du mécontentement à l'égard de votre politique budgétaire.

Le 15 décembre 2010, vous avez estimé entendre les campinois en donnant la parole au responsable de la section communiste de Champigny, au responsable de la CGT des employés communaux de notre ville, à une ancienne élue communiste de votre majorité, au mari d'une adjointe communiste, au conseiller général communiste du canton centre. Monsieur le Maire, vous avez été élu il y a trois ans, à un jour près, avec à peine plus de 50 % des voix. Lorsque l'on est Maire, on se doit d'entendre tous les campinois »

**M. le Maire.**

« Au premier tour. »

**M. JEANNE**

« Premier tour ou deuxième tour, cela ne change rien. Cela ne fait jamais qu'à peine plus de 50 % des voix. Le résultat est le même. Les chiffres, on ne peut pas les manipuler comme quand on fait de la gesticulation budgétaire.

Lorsque l'on est Maire, on se doit d'être le Maire de tous les campinois. C'était le cas de Louis TALAMONI. Manifestement, ce n'est pas le vôtre. Vous préférez être le Maire de votre électorat. Ce n'est pas une bonne façon de procéder. Alors, Monsieur le Maire, je vais vous rendre service ce soir. Je vais vous permettre d'entendre certains campinois qui ne sont pas d'accord avec votre politique. Je citerai seulement deux déclarations qui accompagnaient des pétitions qui nous ont été retournées.

Une femme, pour commencer : « J'ai 71 ans. Je suis arrivée à Champigny dans les années 50. Depuis 10 ans, la ville est mal entretenue, on paye beaucoup d'impôts. Je m'en vais de cette ville. Si vous passez, s'il vous plaît, travaillez pour ceux qui restent. Merci. »

Un homme : « On n'en peut plus. On va lui faire comme à l'autre, en Tunisie. »

Voilà des déclarations de campinois. Elles valent ce qu'elles valent mais ce sont des gens qui s'expriment. »

**M. le Maire.**

« C'est un peu indécent. »

**M. JEANNE.**

« Je ne dirai pas les mots qui accompagnaient certaines phrases. C'était bien plus indécent que cela.

Grâce à notre pétition, grâce à notre travail collégial associant différentes sensibilités, nous avons réussi à vous faire reculer sur deux de vos objectifs. Le premier, augmenter les impôts et le second, faire croire aux campinois que cette situation n'était pas de votre fait mais de la faute de l'Etat. La réalité des chiffres que vous venez de reconnaître au sein de notre assemblée, qui est confirmée par l'avis de la Chambre régionale des comptes, c'est que sur les 6,5 millions que vous aviez réclamés à l'Etat, près de 5,5 millions d'euros étaient le fruit de votre mauvaise approche budgétaire, en particulier en matière de dépenses. Toute cette opération de communication pour seulement 1 million d'euros, sur un budget annuel de 154 millions, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas responsable. Votre approche a été démagogique, M. le Maire. Et à faire de la démagogie, on tombe vite dans les extrêmes qui progressent y compris au sein de notre assemblée. A l'heure où l'on parle beaucoup de l'extrême-droite, à mon sens beaucoup trop, que dire de l'extrémisme de gauche que vous incarnez ? Vous avez voulu mettre chacun en face de ses responsabilités. La vôtre est pleine et entière.

Votre démagogie extrémiste vous a même poussé à pratiquer des mensonges. Je vous cite dans votre éditorial de Champigny notre ville de mars 2011 : « 400 milliards ont été trouvés et réinjectés dans les banques en pure perte ». Cela est un mensonge. Vous le savez, 360 milliards ont été annoncés à grand renfort de communication afin de rassurer les marchés. Seuls, entre guillemets, 173 milliards ont été utilisés, 28 milliards ont constitué une aide spécifique se décomposant à hauteur de 3 milliards pour la société DEXIA, dont 2 milliards apportés par la Caisse des dépôts et consignations et 1 milliard par l'Etat, 5 milliards pour remonter les fonds propres de Natixis, le reste en garanties d'emprunts afin d'assurer la sauvegarde du système bancaire français et permettre précisément ce que vous réclamez, le financement des collectivités territoriales. Une seconde partie a été prêtée aux six grandes banques pour 14,5 milliards, rémunérés à hauteur de 8 %, ce qui a rapporté un peu plus de 1 milliard dans les caisses de l'Etat. Le reste, c'est-à-dire 130 milliards, a été inscrit en caution comme vous le faites lorsque nous avons des opérations immobilières auprès de bailleurs sociaux comme Idf Habitat, et pour autant nous n'avancions pas des arguments en disant que vous donnez de l'argent à ces bailleurs sociaux. Vous les cautionnez. C'est ce qui s'est passé au niveau de l'Etat. Si nous l'avions fait d'ailleurs, si nous avions dit que vous donniez cet argent à ces organismes sociaux type Idf Habitat, vous nous auriez accusés de mensonge. Dès lors, le représentant de la Fédération bancaire serait en droit de vous attaquer en justice pour des propos mensongers que vous venez de tenir dans le Champigny notre ville de ce mois-ci.

M. le Maire, il faut arrêter le double discours communiste, d'un côté haro sur les banques, de l'autre des communistes qui, comme le président du Conseil général du Val de Marne, M. FAVIER, se réjouissent de l'arrivée du Crédit Lyonnais sur Villejuif ou des élus de Fontenay qui se réjouissent de la présence de BNP Paribas, de la Société générale ou Axa banque. Ce sont plus de 6.000 emplois pour le Val de Marne, 400.000 emplois directs et indirects en France. Si vous souhaitez 400.000 chômeurs de plus, il faut le dire.

De tel propos, M. le Maire, comme la méthode qui vous a conduit à faire voter un budget insincère dans sa mouture du 15 décembre, pour une somme représentant 0,65 % du budget,

sont propres à porter le discrédit sur l'action des élus locaux et à nourrir les extrémismes. Déjà, un futur candidat aux présidentielles que vous ne manquerez pas de soutenir, déclare : « qu'ils s'en aillent tous ! ».

M. le Maire, le discours juste eut été celui de la sincérité et d'expliquer avec honnêteté la difficulté à boucler un budget contraint dans une période de crise économique qui a affecté nos ressources fiscales. Un budget équilibré, réaliste était possible. Et, bien que nous soyons dans l'opposition, nous ne pouvons que regretter que ce soit la Chambre régionale des comptes qui vous ait expliqué comment gérer au mieux les finances de notre ville sans revoir les équilibres nécessaires, sans remettre en cause une politique sociale utile. Nous avons noté avec intérêt que les postes budgétaires que nous avions pointés du doigt le 15 décembre, à savoir les comptes 60, 61, 62 et 63, ont été principalement réévalués par la Chambre régionale des comptes.

Vous avez montré en ce sens votre incapacité à gérer le budget de notre ville. Avec notre pétition, nous en avons informé les campinois. Nous regrettons que toute l'opposition ne s'y soit pas associée. L'argent, pour reprendre votre expression, existe. Vous le dépensez mal. Je pourrais vous donner de nombreux exemples, comme les ralentisseurs rue du cimetière installés au mois de décembre, cassés au mois de janvier pour être réinstallés au mois de février : 10.000 euros perdus. Sans parler de la partie centrale pour 20.000 euros. Que dire d'une classe désamiantée alors qu'elle ne doit pas l'être parce que l'on s'est trompé d'étage : 10.000 euros là encore perdus. Cela plus cela, voilà, cela finit par faire une somme relativement importante. En responsabilité, nous aurions eu le courage d'expliquer justement ce qu'est un budget réaliste et sans démagogie. Malgré les préconisations de la Chambre régionale des comptes et au regard de votre approche, nous nous exprimerons bien évidemment sur le budget. Mais il y avait une autre possibilité de mieux gérer les finances de notre ville et de redonner un dynamisme budgétaire à la hauteur des ambitions que vous affichez. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Je pense que si l'on revote le budget ce soir, à nouveau, c'est qu'il s'est passé quelque chose. Et votre manière de présenter la procédure de saisine de la Chambre régionale des comptes ne veut pas dire pour autant que ce budget, tel que vous leur avez donné des explications, n'amènerait pas de notre part des remarques. On fera sur le point 2/ aussi des remarques sur ce nouveau budget.

Mais en fait, votre opération de décembre 2010 est une opération qui a fait pschitt. Pschitt est une onomatopée qui reproduit une production de gaz rapide et son écoulement tourbillonnaire dans un orifice de petite taille. C'est exactement ce qu'a fait votre opération organisée par vous. En fait, c'est du vent. Mais elle laissera des traces car la Chambre régionale des comptes de l'Île de France a rendu son avis déclarant insincère le budget de Champigny. Cette insincérité est de votre fait, M. le Maire. Il ne faudrait pas qu'elle rejaillisse sur l'ensemble de la population. Vous avez introduit des recettes indues alors que vous saviez qu'il y avait stabilisation en valeur des concours financiers et qu'ils avaient été votés dans le cadre d'une loi de finances. Une loi de finances au niveau d'un pays, c'est le guide aussi pour l'ensemble des collectivités locales ensuite. Vous avez majoré de 1 million le montant des produits fiscaux. Cela aussi, c'est insincère. Notre groupe d'ailleurs en décembre avait réagi et c'est pourquoi aujourd'hui nous tenons à témoigner que plusieurs centaines de campinois ont signé la pétition élaborée par l'opposition municipale avec notre collègue, M. JEANNE, pour dire qu'ils souhaitaient un changement en matière de gestion des finances locales. La Chambre régionale des comptes a indiqué les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre du budget, ce que vous avez fait. Elle vous a aussi entendus sur vos nouveaux chiffres. Elle a accepté ce que vous lui avez dit. Cela ne veut pas dire que l'on ne puisse pas émettre certaines

critiques. Comme les charges de personnel dues à la création de postes d'animateurs, c'était gonflé artificiellement. Cela ne correspond pas non plus. Il y avait des dépenses qui n'étaient pas obligatoires.

Le budget a été ramené à 123,8 millions d'euros. Les contributions directes, et c'est quelque chose que l'on souhaite signaler, seront en augmentation de 2 %. Cela veut dire qu'a priori, si j'ai bien compris, les taux n'augmenteront pas puisque ce sont simplement les bases qui évoluent de 2 %. Ce maintien des taux, nous l'avions réclamé dans plusieurs de nos interventions. Comme par enchantement, et face à la demande de la Chambre régionale des comptes, certaines dépenses ont fondu comme neige au soleil. Vous nous expliquerez tout à l'heure comment il se fait. Nous vous avons signalé l'aberration de ces sommes. Les dépenses des produits d'entretien ont baissé tout d'un coup, comme par enchantement, de 50.000 euros. Les dépenses de vêtements de travail ont baissé en l'espace de deux mois et demi de 109.000 euros. Les autres frais divers de 1.385.000 euros mais, comme c'est un poste un peu fourre-tout, on ne sait pas ce qu'il y a dedans.

Une telle manipulation des chiffres, M. le Maire, est inqualifiable. Elle ne vous fait pas honneur en tout cas. Les campinois qui souffrent déjà dans leurs conditions de vie, que ce soit parce qu'il y a une baisse du pouvoir d'achat ou parce qu'ils ont la crainte du chômage, devraient quand même pouvoir croire en la justesse des finances locales. Maintenant, ils ne peuvent plus faire confiance à la majorité en place. »

#### **Intervention de Mme DUFOUR**

« Il peut y avoir des lectures différentes effectivement mais la Chambre régionale des comptes n'a pas fustigé votre gestion, M. le Maire, me semble-t-il.

Les élus socialistes voudraient rappeler le sens de leur démarche du 15 décembre 2010. Le budget présenté et voté volontairement - ce n'était pas un hasard - en déséquilibre par la majorité municipale le 15 décembre était une protestation dirigée vers les autorités de tutelle pour mettre en évidence les restrictions financières imposées qui ne permettent pas de répondre aux réels besoins de la population. Puisqu'il faut le réaffirmer devant cette assemblée, nous confirmons que cette opération de communication, dénoncée par certains, était essentielle pour expliquer et exprimer, chiffres à l'appui, notre alarme légitime face à la rigueur à laquelle nous contrainst de plus en plus le gouvernement. La majorité municipale s'est donc obligée à effectuer cet exercice, à savoir élaborer un budget d'exigence et de révolte, tout en mesurant bien l'énorme travail supplémentaire requis auprès des services de la ville. Nous tenons à le souligner et à les en féliciter.

Il n'était pas vain d'alerter l'opinion publique. Les campinoises et les campinois ont le droit d'être informés sur la politique gouvernementale qui étrangle leur ville avec des recettes insuffisantes et des dépenses de plus en plus conséquentes. Avec cet acte politique fort, nous aurions voulu que l'Etat entende notre appel et qu'il régularise la situation en abondant le budget des 6.500.000 euros dûs. Nous aurions voulu convaincre le gouvernement de l'iniquité de sa politique en direction des collectivités territoriales. Nous aurions voulu entamer un débat constructif sur nos difficultés budgétaires, liées à cette tendance de l'Etat à transférer des charges et à réduire les ressources. Nous aurions voulu que le constat, objectivement chiffré, soit reconnu pour garantir le maintien en niveau du service public local. A notre regret, cela n'a pas été le cas. Nous savions l'obstination gouvernementale et celle de l'opposition municipale qui n'a pas manqué ce rendez-vous annuel pour nous accabler de toutes les incuries et toutes les insultes, et ce soir, on a peut-être atteint le sommet, je ne sais pas, qui les accompagnent avec seulement l'esbroufe qu'elle manie avec talent. Les élus socialistes, avec leurs collègues de la majorité, ont tenu à riposter ainsi aux attaques de plus en plus violentes du gouvernement qui fait payer aux collectivités territoriales le prix de ses erreurs budgétaires et fiscales. Et pourrions-nous au moins être grâciés sur le sens de budget

insincère, lequel ne doit pas être pris, comme certains le dénoncent, au sens de mauvaise gestion ou, pire, de mensonge. Claude BARTOLONE déclarait en avril 2010 : « J'entends parfois parler de budget insincère. Je crois que c'est tout le contraire. Ce qui est insincère, c'est de nier la dette de l'Etat. C'est de jeter à la vindicte populaire le travail de ces élus, de ces agents qui font vivre la solidarité au quotidien. Ce qui est insincère, c'est de faire croire que l'on baisse la fiscalité au niveau national tout en forçant les collectivités locales à l'augmenter, pour faire face à l'ambition première. »

Ce soir, le budget parfaitement sincère, mais amputé de 6,5 millions d'euros, est en équilibre. Et comme prévu, nous devons le voter une seconde fois. Nous connaissions parfaitement la procédure qui allait être engagée par M. le préfet avec la saisine de la Chambre régionale des comptes dès le lendemain du 15 décembre 2010. Et nous étions prêts à en assumer les conséquences. Notre collègue, M. FAUTRE, au point 2/, va nous détailler toutes les principales caractéristiques de ce budget, seulement revu avec les préconisations de la Chambre régionale des comptes et la remise en cause des moyens que nous aurions apprécié de pouvoir utiliser, les 6,5 millions d'euros, pour que les services soient effectivement plus à l'aise. Je ne m'attarde donc pas. Nous y souscrivons.

Si vous vous souvenez bien, le 15 décembre 2010, j'avais évoqué que chacune et chacun de mes collègues de la majorité étaient sans doute en train de penser aux actions qu'elle ou qu'il pourrait développer dans l'intérêt de la population si une rallonge nous était accordée. Mais le rêve est fini. La rallonge n'est pas arrivée. Adieu veaux, vaches, la fable de l'Etat est terminée. Il faut renoncer à tout ce qui aurait pu améliorer le quotidien des campinois. Les élus socialistes marquent à nouveau leur soutien au budget de résistance que les représentants de l'Etat n'ont pas accepté. Ils le regrettent et voteront le budget de ce soir. »

### **Intervention de M. DESSEIGNE**

« C'est juste une réaction à chaud par rapport aux propos tenus par M. JEANNE. Je ne reviens pas sur le fond des déclarations de la droite. Je suis évidemment opposé sur le fond à ces déclarations et soutiens la démarche de la majorité municipale sur le budget de résistance.

Simplement, je crois que, dans le débat, il y a des limites que l'on ne doit pas franchir.

Et M. JEANNE, vous avez franchi ces limites. Quand vous relayez les propos d'un pétitionnaire de votre pétition, et finalement les faites vôtres dans cette assemblée démocratique qu'est le conseil municipal, quand vous comparez M. le Maire au dictateur tunisien, vous franchissez une limite qui, pour moi, n'est pas acceptable. Le dictateur tunisien chassé par la Révolution de Jasmin, c'est quand même celui qui emprisonnait tous les opposants. Il n'y avait pas d'élection. Je vous invite à aller voir comment se déroulaient les conseils municipaux en Tunisie. Vous n'y auriez pas eu la parole. Aujourd'hui, on est dans un système démocratique, dans une assemblée pluraliste, avec des représentations proportionnelles où l'opposition a des droits importants et c'est très bien. Je rappelle simplement que tout cela procède d'une loi votée par la gauche à laquelle la droite s'était opposée en son temps. Ce n'est quand même pas inutile de le rappeler. Je trouve particulièrement scandaleux que, dans cette enceinte, vous compariez M. le Maire, même en prenant la précaution de dire que c'est l'un des pétitionnaires mais il vous appartenait, comme républicain, de ne pas relayer cette saleté. Vous n'avez pas à comparer M. le Maire à un dictateur.

Je vous demande donc de retirer vos propos. Je crois vraiment que vous avez un problème, après avoir écrit il y a quelque temps que les élus socialistes siégeaient pour bénéficier d'indemnités, je crois vraiment que vous avez un problème avec le respect des individus dans cette enceinte. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Je vais vous demander à tous de rester calmes. Je ne répondrai pas à M. JEANNE sur les attaques personnelles qu'il a faites. Ce serait rentrer dans un jeu complètement inutile et improductif.

Simplement, j'attire votre attention sur le fait que, comme moi, vous avez entendu dans sa démonstration, le temps très important qu'il a passé pour justifier la politique des banques. Je crois que là, à votre corps défendant, M. JEANNE, vous avez tout simplement exprimé le fond de votre pensée. Vous avez démontré que, pour vous, l'essentiel dans un pays, c'est que les actionnaires des banques, les actionnaires s'y retrouvent. Quand il y a crise, eux, on les sauve en premier en leur lançant des bouées de sauvetage publiques avec de grosses sommes. On pourrait polémiquer sur les sommes. Vous dites que je ne suis pas sérieux sur les 400 milliards. Il y a eu jusqu'à 1.100 milliards en trois ans. Quand on apprend, vous lisez les journaux économiques comme moi, que des banques nationales font 10 milliards de profit l'année dernière, en 2010, pendant que les Français galèrent, je trouve que vous avez très bien choisi votre sujet et très bien résumé les enjeux. En revanche, je n'ai aucun regret, comme viennent de l'exprimer très bien mes collègues, d'avoir dit d'avance à la population que nous n'entendions pas rentrer dans le rang et accepter la politique d'austérité qui est imposée aux collectivités locales et que nous allons faire un budget de lutte. On l'a écrit et on l'a dit. De ce point de vue, il était sincèrement revendicatif. Ce n'est donc pas un problème de sincérité. Nous n'avons pas eu une leçon par la Chambre régionale des comptes qui n'a d'ailleurs pas statué là-dessus. Elle nous écoutés en prenant en compte nos chiffres et elle ne les a pas contestés.

En revanche, la conseillère de la Chambre régionale des comptes a dit : « Moi, je suis obligée de vous faire travailler avec ce que vous a donné la loi de finances ». Nous aussi, aujourd'hui nous sommes obligés de le faire. Pour autant, on va passer au point suivant, on a un budget très contraint. Ce n'est pas bien pour les campinois. Et moi je ne me réjouis pas, mais vraiment pas, pour les campinois. Je ne me réjouis pas que l'austérité soit imposée à leur commune contre leur gré et contre le fait qu'ensemble, on a tenté de faire bouger les choses. Vraiment, je ne m'en réjouis pas. Il n'était pas défendu du tout à l'Etat de faire un collectif budgétaire. Cela s'est fait dans le passé.

Voyez, nous avons signé et nous continuons à porter trois projets de rénovation urbaine de niveau national. Donc, avec l'Etat, nous nous sommes engagés. Et puis, l'Etat au fur et à mesure change les règles du jeu. On ne doit rien dire aux citoyens ? Ce n'est pas de la sincérité que d'avertir tout le monde que les règles changent et qu'on va leur faire payer très cher leurs services publics locaux ou que l'on va faire une politique nationale qui nous obligerait à les supprimer ? On ne va pas entrer dans ce dilemme. On ne nous fera pas rentrer dans le rang. Pour ce soir, évidemment on ne va pas laisser la gestion au préfet. Donc, on va rentrer dans un budget qui aura l'équilibre imposé. Mais enfin, à aucun moment, je ne vous ai entendu préoccupés par les campinois, par ce qu'ils auraient comme services publics, par ce qu'ils auraient à payer et par les réalisations que l'on pourrait faire sur lesquelles nous avons construit ensemble le contrat communal. Je pense en termes de services rendus, je pense en termes de réalisations, je pense en termes de développement de Champigny. Je vais réinsister car vous verrez que le budget tient compte de cela.

On aurait à ne rien dire au moment où l'on va avoir une chance à saisir, celle des transports, enfin on a une perspective pour Champigny d'être désenclavé. Et dans ce moment, on ne dirait rien, on ne réclamerait pas une part juste du budget de la Nation pour profiter de ce développement pour tous et faire que les campinois aient vraiment une amélioration substantielle ? Non, je trouve que je suis dans mon devoir de Maire d'exprimer tout fort les problèmes que l'on rencontre. Justement, vous avez fait référence à la démocratie. La

démocratie, c'est y compris quand des collectivités ne sont pas d'accord avec la tutelle qu'on veut leur imposer. Sinon, cela veut dire qu'en dehors de l'application de la loi de finances votée par l'UMP et le Nouveau Centre, point de salut. Elle est où la démocratie ? D'ailleurs, je note, M. JEANNE, que vous avez encore changé de nom si j'ai bien lu votre tract puisque vous êtes redevenu centriste. Cela veut-il dire que le MoDem c'est fini ? Vous allez à grands pas vers une jonction avec la droite ? On pourra s'interroger en tout cas. »

### **Le conseil municipal prend acte de l'information donnée et de la communication de l'avis de la Chambre régionale des Comptes**

**2**

Budget primitif 2011 - Budget principal Ville

#### **Commissions concernées :**

**Toutes**

#### **Rapport présenté par M. FAUTRE.**

« Je tiens tout d'abord à remercier le personnel communal pour son implication, son sens du service public dans le cadre de la préparation budgétaire 2011, qui accomplit ses missions dans un contexte généralisé de casse du service public, d'appauvrissement de l'action publique.

De la remise en cause du statut du fonctionnaire à la réduction drastique des dépenses, en passant par la réforme des collectivités locales, la politique libérale, appliquée à marche forcée par le gouvernement, ne cesse d'aggraver la vie quotidienne de la majorité de la population, de creuser les inégalités sociales.

Alors que la population attend du gouvernement des réponses qui amélioreront ses conditions de vie, la protégera contre les effets de la crise, celui-ci n'éprouve aucun état d'âme à poursuivre son travail de sape. Dernièrement, ce sont les aides aux quartiers en difficultés, sous contrat urbain de cohésion sociale, qui ont été amputées de 20 % au niveau départemental. Sur Champigny, cela représente une réduction de 120 000 euros.

Du jamais vu. Une coupe budgétaire de l'Etat qui remet en cause l'existence d'associations de quartiers, de projets, d'actions renforçant le lien social et le vivre ensemble, éléments indispensables à une bonne qualité de vie des habitants.

Encore une fois, l'Etat se défait de ses missions, de ses responsabilités. Une logique qui précarise la vie des habitants et favorise l'exclusion sociale.

Voilà les conséquences concrètes de la politique de réduction des dépenses publiques défendue par le gouvernement, et la commission européenne, à qui il serait donné le droit de contrôle des budgets nationaux, dans le cadre du pacte de compétitivité, et par voie de conséquence la réduction des dépenses des collectivités territoriales, un moyen anti démocratique de vérifier que les mesures d'austérité sont bien appliquées.

Dans ces conditions, comment ne pas être révoltés par le mépris total adressé aux familles déjà durement frappées par la crise ?

Tout comme l'a fait récemment le mouvement sportif de Champigny, les associations de quartier champinoises ont raison de se mobiliser et d'exiger le maintien des crédits d'Etat pour mener à bien leurs missions et leurs actions. Les élus de la majorité municipale ne peuvent qu'être à leurs côtés dans cette bataille, car au fond, elle correspond à la démarche que nous avons engagée avec le vote du budget de lutte.

En prenant cette initiative avec les campinois, nous avons exprimé notre colère, notre refus de subir les réductions drastiques opérées par l'Etat. Nous avons exigé des crédits supplémentaires pour répondre aux besoins légitimes de la population.

Et je veux les redonner car chacun pourra constater qu'ils ne sont que la prise en compte de besoins exprimés par les campinois.

Ces crédits à hauteur de 6,5 millions d'euros, provenant d'un rattrapage des baisses successives des dotations de l'Etat, de la prise en compte du coût de la vie contribuaient utilement à :

1/ Renforcer l'action solidaire avec une augmentation de la subvention attribuée au CCAS de 350 000 euros pour :

- l'aide aux personnes ayant des difficultés à régler leurs factures d'électricité

Le prix de l'électricité explose, aujourd'hui un foyer sur sept en France est en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire que le coût pour s'éclairer, se chauffer représente plus de 10% du budget ménage. Pour lutter contre cette précarité, je vous annonce la création par le SIPPEREC d'un Observatoire de la précarité énergétique.

- l'aide aux transports pour les personnes âgées ;

- l'aide à domicile ;

2/ Renforcer le soutien aux associations avec l'octroi d'une enveloppe supplémentaires de 200 000 euros après deux ans de stabilité ;

3/ Restaurer des prestations aux écoles et aux associations à hauteur de 200 000 euros.

4/ Renforcer l'accueil dans les écoles et la restauration scolaire.

450 000 euros étaient destinés à la création d'un poste supplémentaire par groupe scolaire afin de prendre en considération la montée en charge des naissances, donc du nombre d'enfants scolarisés.

5/ D'établir un autofinancement de 4,5 millions permettant de limiter l'emprunt et l'endettement, de porter et financer des projets d'investissement et enfin ces crédits supplémentaires empêchaient de faire supporter sur le dos des ménages campinois le poids de la fiscalité locale.

En quoi, Mesdames et Messieurs de l'opposition, ces demandes sont-elles insincères ? Parce qu'elles font écho aux besoins utiles et urgents des campinois ? Parce qu'elles donnent au service public les moyens d'agir plus efficacement contre la crise, de protéger les campinois contre les mesures antisociales du gouvernement que vous soutenez ?

Ce qui est insincère, c'est l'attitude de l'Etat. On aurait aimé que les exigences de ce budget portées par la mobilisation des campinois soient entendues. Mais rien. Aucun retour. Comme à son habitude, le Président de la République et son 1<sup>er</sup> Ministre sont restés sourds aux revendications légitimes de la population, des élus locaux.

Le débat politique a encore été escamoté. L'Etat a préféré la voie préfectorale et la saisine de la Chambre Régionale des Comptes pour évacuer le problème.

C'est donc le 17 février dernier que la CRC a rendu son avis sur le budget de lutte. Il ne relève et ne fait aucune remarque sur la gestion de la ville. Notre ville est gérée sagement et rigoureusement. N'en déplaise à l'opposition de droite.

La CRC pointe seulement la non-conformité des crédits exceptionnels de 6,5 millions d'euros que nous avons inscrits au budget de lutte.

Sur le fond, L'Etat, le gouvernement appliquent la logique de la RGPP aux collectivités locales.

Ils nous contraignent à équilibrer le budget dans les conditions suivantes :

- La réduction des dépenses de personnel, baisse des vacations, des heures supplémentaires, il n'y aura aucune création nette de poste

- La réduction importante des crédits de gestion des services

- La suppression des moyens prévus pour maintenir certaines prestations en direction des écoles, des associations, des actions solidaires
- Le retrait de l'autofinancement de 4,5 millions de crédits
- L'ajustement de la programmation pluriannuelle des investissements
- La confirmation de la maîtrise de l'endettement

Pour autant, l'heure n'est pas à la résignation, la majorité municipale demeure déterminée, plus que jamais, à défendre l'intérêt des campinois, à se battre pour obtenir des moyens supplémentaires, pérennes pour notre ville, pour satisfaire les besoins utiles de nos concitoyens.

Le budget présenté ne renie pas les engagements pris avec les campinois. Bien au contraire, il reste un budget solidaire, ambitieux pour le développement et l'avenir de notre ville.

C'est un budget de résistance face au désengagement de l'Etat qui, d'année en année, porte atteinte à notre action en direction des campinois, au service public local.

Nos choix budgétaires sont des choix anti-crise, offensifs, et nous gardons le cap, nos ambitions restent intactes.

Le budget primitif s'équilibre donc globalement à 153 millions d'euros.

123 millions d'euros en fonctionnement et 30 millions d'euros en investissement

Comment s'opère cet équilibre :

En dépenses, sont retirés les 2 millions d'euros complémentaires, 450 000 euros qui intégraient des créations de postes, 1,4 million d'euros de crédits de services et une baisse de 1 % des subventions aux associations est prévue.

Concernant les recettes, les 6,5 millions d'euros que nous revendiquions sont supprimés.

Le fonctionnement est marqué par une augmentation des dépenses obligatoires générées par une hausse du coût de la vie

C'est le cas pour :

-Les prestations de services, fournies par les entreprises, elles augmentent de 7%. La maintenance qui progresse de près de 10 %, la hausse aussi de l'éclairage public.

-Une hausse des fluides. Nous devons aussi faire face à la flambée du prix du carburant.

-L'électricité subit une augmentation de 13%, les hausses successives décidées par l'Etat pèsent, comme sur les familles, de plus en plus sur le budget.

- la restauration scolaire pour prendre en compte l'accroissement de la fréquentation qui prouve ainsi l'utilité et la nécessité de l'existence de ce service rendu aux familles.

Autant de services indispensables et utiles aux familles auxquels il nous faut répondre et dont nous subissons les augmentations.

D'un autre côté, on subit un nouveau recul des dotations et participations de l'Etat de 0,66%, dont :

-7,43% pour les compensations de taxe foncière et de taxe professionnelle et -4,45% pour le Fonds de solidarité Ile de France, ce qui correspond à une perte de 400 000 euros depuis 2009, Face à cet effet ciseau, nous avons dû réduire, à contre cœur, les crédits de services.

Cette réduction se monte à 1,4 million d'euros. Elle touche l'ensemble des services, certains opérant des baisses de crédits importantes.

Sont concernés les budgets de petites fournitures, consommables, fêtes et initiatives, communication

Le marché de Noël est supprimé, l'achat d'un car annulé (200 000 euros).

L'offre des séjours jeunes hiver/été est réduite

Enfin, sans remettre en cause notre engagement auprès des associations, la valorisation du bénévolat, et de la participation citoyenne, les subventions baissent de 1% en volume.

Ces moyens en moins ne sont pas sans incidence sur les actions décidées et les décisions prises. Dans ces conditions de tension financière, la mise en œuvre est rendue plus difficile.

Cependant, si on ne peut que déplorer ces restrictions, nous avons veillé à ce qu'elles ne touchent pas au cœur des missions du service public local, aux contenus des actions qui fondent la politique municipale décidée avec les campinois.

Nous restons donc offensifs, engagés, volontaires en prenant appui sur la démocratie participative et le service public.

Nous agissons pour continuer de développer :

-une politique culturelle et sportive ouverte à tous

-notre action en direction de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, de la santé, de la solidarité

-une politique d'accès au logement de qualité. Un plan de l'habitat est d'ailleurs lancé, les campinois seront associés à son élaboration en mai.

Nous poursuivons :

-notre action pour le développement des transports collectifs avec des tarifs plus justes et solidaires. Nous pouvons nous féliciter de la victoire obtenue avec l'arrivée du métro à Champigny et les deux gares dont l'une en centre ville. Cette belle avancée pour les campinois va transformer en profondeur notre ville. Il nous faudra faire face à de nouveaux enjeux pour le développement de notre ville et relever de nouveaux défis.

Questions qui seront au centre d'un grand débat public sur l'élaboration des contrats de développement territorial, à l'automne prochain.

-L'emploi et le développement économique en font partie. Ils restent donc plus que jamais des actions prioritaires.

Nous poursuivons le développement des zones d'aménagement d'activités, et continuons d'agir pour un aménagement à vocation économique sur les terrains jouxtant la VDO.

En matière d'emploi, nous apportons une attention particulière aux jeunes, catégorie la plus frappée par le chômage.

-notre action pour la défense et le développement des services publics locaux et pour obtenir les moyens de leur financement.

A noter dans ces dépenses de fonctionnement, une baisse des charges financières de 12%

En recettes :

Comme je viens de le dire précédemment, nous subissons encore une baisse des aides de l'Etat.

Autre élément inquiétant et qui confirme nos analyses et nos prises de position sur la suppression de la TP, c'est la mise en œuvre cette année de la CET.

Nous sommes loin des déclarations du Président de la République martelant le bien fondé de cette réforme fiscale soi-disant efficace contre les délocalisations et créatrice d'emploi.

Le seul résultat observé et concret pour les finances de notre commune, c'est un manque à gagner de 582 000 euros en 2010 et 738 000 en 2011, un transfert sur l'impôt ménage qui pénalise les familles.

Avant la réforme, la population campinoise participait à 70% des recettes fiscales directes, les entreprises à 30%. Après la réforme, les campinois participent à 84%, les entreprises à 16 %.

Cette contribution qui allège la participation des entreprises nous prive aussi de l'impôt le plus dynamique car nos recettes seront déconnectées du développement économique qui s'effectue sur notre territoire.

Nous ne pouvons agir que sur la cotisation foncière qui ne représente que 20% de l'ancienne TP.

Enfin, comme il est indiqué dans la délibération, les estimations de la CET sont incertaines, 450 000 euros de différence entre l'annonce de l'Etat et celle de la direction générale des finances publiques.

Au final, la CET, c'est un danger pour les finances locales, elle réduit l'action publique, c'est une nouvelle injustice subie par les familles et les collectivités locales.

Y compris les petits artisans et commerçants se plaignent des augmentations fiscales qu'ils subissent.

Par contre, pour les entreprises, le patronat, on ne change rien, le gouvernement les épargne une nouvelle fois. C'est le bouclier patronal.

La CET des entreprises ne remplace pas la base imposable de l'ancienne TP. Et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à l'évolution incertaine, risque très vite de souffrir des effets d'éviction que les entreprises ne manqueront pas de faire jouer pour alléger leur facture fiscale. De plus, aucune réponse n'est apportée sur la question essentielle de la péréquation des ressources, faute de la création d'un nouvel outil approprié, puisque la CVAE n'est qu'une compensation et non une recette nouvelle.

Cette réforme fiscale est mauvaise, elle ne remplace pas la TP, même avec ses défauts. La CET ne prend pas en compte la réalité de l'activité économique et son assiette ne prend pas en compte le capital financier spéculatif. Ce qui serait une véritable ressource nouvelle puisque les actifs financiers se chiffrent à 6 000 milliards d'euros.

#### Concernant la section d'investissement

Elle reste marquée par notre volonté de mener à bien les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers des Mordacs, des 4 cités, du Bois l'Abbé et dans le même temps d'entretenir notre patrimoine communal.

La valorisation du patrimoine reposera sur l'entretien des équipements municipaux indispensables pour accueillir les campinois dans les meilleures conditions et offrir des prestations de qualité.

Aussi, plusieurs travaux d'aménagement, de mise en conformité, de sécurité, d'accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite seront effectués : CMA Gérard Philippe, les sportifs et scolaires bénéficieront de structures nouvelles avec la réalisation des vestiaires de rugby au complexe Nelson Mandela : 193 000€, la construction de l'îlot sportif et du PRIJ des Mordacs : 3 477 745€.

Nous poursuivons l'embellissement de nos rues.

De nombreux travaux d'entretien de voies et de trottoirs seront réalisés (revêtements, réparations, réfections comme la rue Juliette de Wills, et l'aménagement de la rue Copeau)

Nous continuons de développer l'aménagement de circulations douces pour améliorer les déplacements, les rendre plus sûrs.

L'amélioration de l'aménagement de l'espace public dont l'aménagement des abords du CMA Jean Vilar et l'entretien de l'éclairage public

Les écoles ne sont pas oubliées avec la réfection de cours d'écoles : 568 907€.

Nous poursuivons notre politique de développement de la géothermie avec le forage du triplet : une première phase sera consacrée à l'étude de faisabilité et la seconde en 2012 concernera la réalisation.

Des travaux d'entretien seront aussi effectués cette année : 341 000€

#### L'investissement sera également consacré à :

La mise en place de containers enterrés : 500 000 €

Des acquisitions foncières rétrocédées au SAF 94 pour 955 713€

L'aménagement foncier du centre commercial des Mordacs : 836 686€.

#### En recettes :

L'emprunt s'établit à 7,5 millions et l'endettement reste donc maîtrisé.

Le budget de lutte avait introduit un autofinancement de 4,5 millions portant l'emprunt à 10 à 12 millions. N'ayant pas été entendus sur notre revendication, cela se traduit par une diminution des travaux de bâtiments et de voirie, décision que l'on ne peut que regretter car ce sont les campinois qui, au final, en subissent les conséquences.

#### Conclusion :

Chers collègues, voici donc les grandes lignes du budget primitif 2011 suite à l'avis et aux préconisations de la CRC.

Une décision qui nous a contraints à réduire les dépenses. Ce que nous déplorons bien évidemment car au final, ce sont les campinois qui en subissent encore les conséquences et cela devient insupportable.

Et parce que justement c'est insupportable, notre détermination reste entière. Nous ne lâcherons pas.

Nous continuons d'exiger des moyens supplémentaires pour maintenir la qualité du service public local, pour le développement de notre ville, le bien être des campinois.

Nous continuons d'œuvrer pour une politique de progrès et de justice sociale porteuse de valeurs de solidarité, de démocratie, de vivre ensemble, par la traduction du budget de résistance que je viens de vous présenter.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention. »

M. FAUTRE fait ensuite état des questions formulées en commissions

- Lors de la séance de la 5<sup>ème</sup> commission, M. CHEVALIER a posé plusieurs questions :

1) En ce qui concerne le Studio 66, on constate une baisse des crédits alloués

Cela veut-il dire que la mise aux normes, l'accès handicapés vont être abandonnés ?

2) Y aura-t-il une hausse des taux des « taxes ménages » ?

3) Les subventions à la Maison de l'emploi et à l'ACTEP ne figurent pas dans le budget.

Est-ce un oubli ou une suppression ?

#### Réponse :

1) Réponse négative à la 1<sup>ère</sup> question concernant le Studio 66

Les crédits inscrits en 2011 concernent les différentes études et le démarrage des travaux.

Le solde des travaux (2 millions) sera inscrit en 2012. La budgétisation sur deux années est liée au rythme de réalisation de ces travaux

2) L'inscription du produit fiscal pour l'équilibre de ce budget prend seulement en compte l'actualisation des bases proposée par le gouvernement et retenue par la loi de finances. (1,02 soit +2%)

A noter : la progression du produit de remplacement de la taxe professionnelle est inférieure aux prévisions ministérielles

La perte est de - 450.000 euros

En conséquence, le budget est élaboré au plus près des données connues à ce jour.

Dans tous les cas, la volonté municipale de limiter au maximum la pression fiscale est réaffirmée.

La proposition pour les taux sera communiquée dès que les bases auront été transmises par les services de l'Etat.

Cette communication par l'Etat est prévue fin mars pour un vote avant fin avril conformément à la loi de finances.

3) Les sommes à verser à l'ACTEP et à la Maison de l'emploi sont des cotisations et non des subventions.

L'ACTEP (pour 76.000€), la Maison de l'emploi (pour 36.000€) reçoivent des cotisations (compte 62) qui n'apparaissent pas en subventions (compte 65).

Le compte 6281 « Concours divers » intègre donc ces cotisations.

- Lors de la séance de la séance de la 6<sup>ème</sup> commission, Mme AMAR a également posé plusieurs questions :

1) La municipalisation des activités portées par la Caisse des Ecoles entraîne des modifications substantielles dans le budget en recettes et dépenses.

Mme AMAR demande que soit chiffrée cette part en relation avec le transfert des activités de la CDE à la Ville

2) Mme AMAR demande des précisions sur les postes « Autres frais divers » et « Concours divers »

Quelles sont les dépenses figurant sous ces dénominations ?

3) Elle souhaite savoir pourquoi le poste « Vêtements de travail » passe de 70 000€ à 157 000€

4) Elle pose la même question pour les frais de télécommunication (passant de 410 480€ à 520 171€)

#### Réponse :

1) Les impacts budgétaires du transfert des activités de la Caisse des Ecoles sur le budget de la Ville sont les suivants :

Sur les dépenses : + 3 471 471€

- personnel : 3 699 253€
- charges à caractère général : 1 435 000€
- subventions (au CGOS) : 22 000€
- diminution de la subvention de la ville : - 1 684 782€

Sur les recettes : + 3 490 600€

- personnel : 2 550 000€ au titre de la mise à disposition du personnel au Centre de loisirs municipal
- participation des usagers : 875 600€
- participation de la CAF : 55 000€
- subvention du programme de réussite éducative : 10 000€

Ainsi le total des nouvelles recettes et la réduction de la subvention équilibrent le total des charges à hauteur de 3,4 millions

2) Le compte 6188 « Autres frais divers » regroupe toutes les dépenses ne pouvant être imputées sur les autres comptes.

Ce compte pour un montant total de 3 164 155€ regroupe principalement les dépenses relevant des domaines suivants :

- charges générales provenant du budget de la Caisse des écoles pour 1 410 000€ (ces charges seront ré-imputées au rythme de l'exécution budgétaire)
- animation des quartiers : 35 000€
- contrat concernant l'assistante sociale avec le centre de gestion : 41 615€
- contrat SVP : 17 000€
- site Internet (15 000€), régie publicitaire (40 000€)
- culture : 518 000€ : achat de spectacles (418 000€), achat de places de cinéma pour le jeune public (40 000€), dépenses relatives aux agents de médiation (60 000€)
- agents de médiation pour les festivités (fête nationale, fête de la ville, Champigny Plage...) (93 000€)
- développement économique : 59 500€ : dépenses d'animations commerciales, achat d'études, dépenses relatives au marché d'insertion...
- dépenses afférentes aux panneaux d'information lumineuse : 33 000€, aux relevés topographiques : 30 000€ et aux comptages routiers : 5 000€
- crédits concernant l'hygiène et la santé : 83 672€ : dératisation (10 000€), désinsectisation (10 000€), fourrière pour animaux (38 000€), capture d'animaux (7 000€), dépigeonnisation (5 000€), insalubrité (5 000€)...
- activité sportive : 21 000€ : contrôle du matériel sportif (7 000€), analyses des piscines (5 000€), animations sportives (9 000€),
- diverses analyses et études sur les bâtiments : 170 000€
- dépenses de casse des monuments funéraires et caveaux : 40 000€
- prestations diverses pour l'état civil : 16 000€ : travaux de reliures et de restauration de registres...
- secteur santé : dépenses de transport des échantillons (20 000€), dépenses de gardiennage pour le SAMI (51 500€) (charge conventionnelle avec la ville de Villiers sur marne)
- contrôles alimentaires : 17 000€
- dépenses courantes pour les séjours et les activités du secteur de la jeunesse : 183 393€
- dépenses d'animation d'ateliers de la Maison pour tous du Bois l'Abbé : 36 000€

Le compte 6281 « Concours divers » dont il a été parlé plus haut intègre (pour un montant total de 837 003€) notamment outre les cotisations à des organismes comme l'ACTEP, la Maison de l'emploi et la Mission locale :

- La participation à l'EPARECA pour le centre commercial des Mordacs : 370 000€
- Le soutien de la ville au chantier école d'insertion : 20 000€
- La cotisation à « Marne VIVE » : 32 000€
- La cotisation au SIRESCO : 31 200€
- Des cotisations aux organismes suivants pour un montant de 45 000€ : Comité départemental du tourisme, Paris Métropole, Cités unies France, l'Association des Maires du Val de Marne, l'Association des Maires de France, Orbival, l'AMIF.

- La cotisation à la Société française d'évaluation des politiques publiques : 1 000€
- La cotisation au SIPPAREC : 10 000€
- La cotisation pour la géothermie : 6 700€
- La cotisation au Forum français de sécurité urbaine : 2 200€
- La cotisation à la Fédération nationale des centres de santé et à « Elus santé publique et territoire » : 2 700€
- L'adhésion au Club des villes cyclables : 1 600€

3 et 4) Les prévisions sur les postes « Vêtements de travail » et « frais de télécommunication » sont établies en fonction des dépenses constatées fin 2010

- En ce qui concerne les vêtements de travail, le budget primitif 2010 a prévu un crédit de 70 000€. Ce montant s'étant révélé insuffisant pour faire face aux besoins des agents au cours de l'année 2010, des crédits complémentaires ont été inscrits en décisions modificatives, ce qui a porté le montant de la prévision budgétaire 2010 à 152 303€, alors que la dépense a été réalisée à hauteur de 164 653€.

La prévision du BP 2011 qui s'élève à 157 000€, correspond ainsi globalement aux crédits votés en 2010(BP+DM).

- En ce qui concerne les frais de télécommunication, les frais de télécommunications votés en 2010 s'élèvent à 428 764€, alors que le montant réalisé en 2010 est égal à 449 279€.

La prévision budgétaire 2011 intègre l'augmentation des dépenses liées aux charges des installations filaires (réseaux et téléphonie)

**Intervention de M. JEANNE**

« Tout d'abord pour préciser un point puisque, manifestement, je n'ai pas été compris dans ce que je précisais tout à l'heure. Cela a été mal compris. Bien évidemment, il n'est pas de mon propos de faire un rapprochement quelconque entre vous, M. le Maire, et le chef d'Etat de la Tunisie. »

**M. le Maire.**

« Je veux vous faire une proposition, M. JEANNE. On ne va pas passer la soirée là-dessus. Moi, je n'en fais pas une affaire. »

**M. JEANNE.**

« On m'a demandé de répondre. Je répons... »

**M. le Maire.**

« Non, on ne vous a rien demandé. »

**M. JEANNE.**

« M. DESSEIGNE m'a demandé. »

**M. le Maire.**

« M. DESSEIGNE a donné un avis. Je vous ai dit que, moi, je n'en faisais pas une affaire. Je propose de passer au budget si vous voulez bien. »

**M. JEANNE.**

« Vous ne voulez pas que je précise ? Entendu. Il ne faudra pas mal interpréter ces propos... pour me faire dire autre chose.

En l'occurrence, concernant le budget, en même temps je parlerai aussi d'autres points plus généraux que l'on a abordés précédemment, la situation contrainte que l'on rencontre, vous le rappeliez tout à l'heure, Mme DUFOUR citait des propos de M. BARTOLONE auxquels on ne peut que souscrire, effectivement l'Etat dans le cadre de sa dette, et nous avons soutenu - car nous sommes effectivement centristes, cela ne vous aura pas échappé, même si quand l'opposition s'organise, cela vous inquiète - en tout état de cause le seul candidat aux présidentielles il y a quelques années qui parlait de dette, c'était François BAYROU.

Concernant notre situation, certes elle est contrainte mais on a tout à l'heure précisé un certain nombre de dépenses en matière de travaux qui sont mal gérées. La question du cinéma est aussi un point qui revient régulièrement et dont nous aurons encore à reparler. Cela étant, par rapport à nos besoins, je ne voudrais pas que vous fassiez une caricature, M. FAUTRE.... D'ailleurs, pour répondre malgré tout sur cet aspect, vous avez quand même une vision particulière. Quand vous dites, M. le Maire, que quand vous défendez une position, vous défendez l'intérêt général et quand nous défendons une position, nous défendons un intérêt particulier à des fins politiciennes. Non, c'est dire peu de chose de la démocratie. L'opposition dans cette salle représente un peu plus de 49 %, quelle que soit sa diversité. Vous devez aussi entendre ces mots là. En l'occurrence, la situation, on ne peut pas s'en satisfaire. On n'est pas à vous dire, comme vous le disiez M. FAUTRE, que l'opposition se réjouit que l'on ne puisse pas répondre à la totalité des besoins qu'expriment les campinois. Personne ne s'en réjouit. Je ne pense pas que qui que ce soit dans cette assemblée s'en réjouisse. On aimerait bien forcément pouvoir donner un peu plus. Quand on est élu, quand on rencontre des gens qui demandent quelque chose, c'est la facilité de dire oui tout le temps. On voudrait. Mais en même temps, il y a aussi des réalités. La crise économique mondiale s'est imposée à tout le monde. Elle ne s'est pas imposée qu'à Champigny Je ne pense pas, et vous m'avez rarement entendu défendre l'action gouvernementale dans cette salle même si l'on me prête des propos pour défendre les actionnaires alors que ce n'était absolument pas le propos, c'était simplement pour relever un mensonge concernant la question des banques qui avait été évoquée dans un éditorial. Sur cette question, on ne peut pas dire que nous souhaiterions ne pas répondre aux besoins des campinois. Il faut quand même tenir compte de la réalité. Et je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un au gouvernement qui s'acharne particulièrement sur Champigny.

Il y a une situation économique contrainte qui s'impose à tout le monde. L'Etat doit en tenir compte. Les collectivités territoriales aussi. Vous avez souhaité ne pas en tenir compte, augmenter un certain nombre de postes de dépenses de telle manière à pouvoir organiser une opération de communication. Et nous le signons et nous persistons sur ce point. Dès lors, je n'accepte pas votre caricature, Mr FAUTRE, quand vous dites que nous sommes contre l'augmentation des moyens. Bien évidemment, on aimerait pouvoir baisser le coût de la restauration scolaire. Bien évidemment, on aimerait pouvoir voir une rénovation dans certaines écoles aller beaucoup plus vite que cela ne va. Bien évidemment, on souhaiterait avoir des efforts en matière de voirie. Mais il faut tenir compte des contraintes. Vous faites des choix budgétaires qui sont les vôtres. Vous les assumez. Nous respectons mais nous avons aussi le droit, en tant qu'opposition, de les contrecarrer et de dire ce que nous pensons au sein de cette assemblée et sur la ville.

Par ailleurs, je voudrais aussi dire, puisque vous l'avez abordé dans une question qui, à mon sens, ne concerne pas véritablement le budget pour 2011, mais il ne faut pas faire de la récupération de la question des deux gares. Tout le monde était d'accord dans cette salle. Voyez comment vous présentez les choses. Au sein du conseil général du Val de Marne, tout le monde était d'accord. Il y a eu un travail de concert qui a été fait autour du président du

conseil général, entre son principal opposant et le président du Conseil général. Pourquoi faites-vous une approche ici en disant "c'est nous" ? C'est tout le monde, tous les campinois se sont mobilisés dans leur diversité. Je crois qu'il faut quand même éviter la caricature en la matière.

En revanche sur le point concernant la réforme fiscale de la taxe professionnelle, nous partageons effectivement un certain nombre de réserves que vous avez évoquées. Cette réforme a été mal préparée. La CET n'avance pas dans un sens très performant pour l'emploi localisé en France. Certes, il y a une avancée pour l'industrie mais c'est mal prendre en considération que, aujourd'hui, la France a quand même une part importante dans le domaine des services. On est quand même la première destination touristique mondiale et il faut aussi intégrer la valeur humaine au niveau de la proportion que nous avons dans le domaine de l'emploi salarié dans les activités de services.

Concernant les postes, on aura l'occasion d'y revenir mais sur cet aspect, compte tenu de l'opération que vous avez menée et des choix budgétaires que je viens d'évoquer, bien évidemment nous voterons contre votre budget. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Je vais faire deux remarques préliminaires à mon intervention. D'une part, la première à destination surtout des campinois. La Chambre régionale des comptes n'a pas été missionnée pour faire un audit des finances de la ville. Son rôle était simplement, sous la houlette du préfet, de remettre d'équerre un budget dans lequel vous aviez inscrit des dotations qui n'étaient pas prévues dans le cadre de la loi de finances. Un point c'est tout. La Chambre régionale des comptes n'a jamais dit, et ce n'était pas son rôle, que votre budget était bien fait. J'aimerais qu'on le précise. La deuxième remarque préliminaire que je voudrais faire, si vous m'écoutez jusqu'au bout dans mon intervention, vous verrez que je parle des campinois. Notre rôle, dans ce groupe et dans les autres groupes aussi, est de s'intéresser à l'intérêt général et de s'intéresser aux campinois. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus.

Sur mon intervention, j'ai une question à vous poser, M. le Maire. Puisque l'on va discuter de cette délibération, est-ce bien le vrai dernier budget 2011 ? Et ce vrai budget primitif 2011, quel est-il ? En fait, nous avons relevé dans vos déclarations écrites pas moins de quatre budgets dont les patrimoines sont différents suivant les circonstances et vos auditoires. On a eu droit à un budget de lutte. Ensuite, on a eu un budget de résistance. Ensuite, on a eu un budget de vérité. Ensuite, on a un quatrième budget d'exigences légitimes. Ce soir, j'ai trouvé un nouveau budget. C'est le budget de révolte. Ces noms évoquent des situations qui, pour moi, sont grotesques au regard de la situation dans laquelle le monde vit aujourd'hui, avec tous les problèmes que vous avez cités en début de conseil municipal. Champigny est devenu Clochemerle, un roman célèbre écrit par un homonyme à moi bien sûr mais autrement plus talentueux que je ne peux l'être. Il faut un peu de culture !

Nous allons faire ici la démonstration que soit vous avez délibérément inventé les chiffres, soit que vous n'êtes pas en situation de gérer une ville comme Champigny. Vous avez ajouté en décembre 2010, sur les recettes, plus de 1,2 million d'euros pour la CET, plus 5,3 millions d'euros pour les dotations. Sur les dépenses, vous avez rajouté 3,2 millions d'euros sur les charges à caractère général, plus 2,3 millions d'euros sur les dépenses de personnel et 0,9 sur les autres charges de gestion courante. Ainsi, nous avons pu, j'ai pu isoler ces sommes et donc nous devrions tous avoir une lecture limpide du nouveau budget puisque, hormis ces sommes là, tout le reste, dites-vous, n'a pas changé.

Ce n'est pas le cas. Et voilà pourquoi je parle de mensonge ou de mauvaise gestion de vos finances locales. Les caractéristiques de votre budget. Réduction des dépenses de personnel. Non, il n'y a pas de réduction des dépenses de personnel puisqu'il n'y aura pas d'embauche. Abandon des moyens pour maintenir certaines prestations concernant l'école, les associations,

la solidarité. Là aussi, M. le Maire, il y a beaucoup d'inexactitudes. Je prends pour exemple les associations. Certaines voient leur subvention évoluer, plus 12.000 euros pour le musée de la Résistance. L'Office du tourisme nouvellement créé voit son budget multiplié par deux. Son budget passe de 40.000 à 84.000 euros. Mais au final, l'effort consenti sur toutes les associations, vous avez dit 1 %. Par les temps qui courent, 1 %, ce n'est pas dramatique. Je signalais à la commission que les subventions pour l'ACTEP et la Maison de l'emploi n'avaient pas été données. Je vous rappelle quand même que, l'année dernière, dans l'annexe 4 l'ACTEP et la Maison de l'emploi étaient dedans. J'essaie de faire des comparaisons. Une année, elles sont dedans, l'autre année, on me dit que c'est sur un autre poste. C'est assez difficile pour un béotien de s'y retrouver. Les baisses de crédits de gestion pour tous les services, rumeur ou intox ? Nous verrons dans le détail tout à l'heure. Nous avons noté que l'autofinancement était en retrait de 4,5 millions d'euros. Mais nous ne sommes pas d'accord avec vous sur le niveau des emprunts 2011. Au cours des trois dernières années passées, 2008, 2009 et 2010, nous avons des emprunts qui étaient à hauteur en moyenne de 12 millions d'euros. Pourquoi tout d'un coup, drastiquement, vous les réduisez à 7 millions d'euros ? Encore un peu plus dans le détail des dépenses, les dépenses liées à l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. M. LECUYER pourra très certainement m'expliquer pourquoi ces dépenses ont baissé entre le 15 décembre 2010 et le 16 mars 2011 de 550.000 euros. Cette baisse, ce n'est pas le résultat d'un budget de lutte ou de résistance. J'aimerais me réjouir qu'il y ait cette tendance sur les dépenses. Je doute, au travers de cet exemple, de la véracité de vos chiffres ou de votre mode de gestion. Vous nous avez écoutés en revanche le 15 décembre quand nous vous recommandions de recruter un directeur des achats. Vous nous proposez maintenant un protocole de suivi des dépenses. C'est bien que vous reconnaissiez qu'il y a des progrès à faire. Nous aurons l'occasion d'ailleurs de vous faire d'autres félicitations plus tard. En revanche, sur le poste de l'énergie et des combustibles, les hausses sont respectivement de plus 14 % et plus 260 % -?- sur le budget primitif. »

**M. le Maire.**

« Il faut lire le journal. »

**M. CHEVALIER.**

« Je sais que le prix du pétrole, sans jeu de mot, flambe. C'est pourquoi je vous interpellais au dernier conseil municipal sur la programmation des travaux d'économie d'énergie dans les ERP. Je vous remercie de votre courrier tout en regrettant qu'un texte de 2007, que vous contestiez d'ailleurs la fois dernière, ne trouve son application qu'en 2011 en partie, et plus certainement en 2012. Le poste entretien, et je parle toujours par rapport au budget primitif 2010, pas le budget de décembre, plus 92 % sur l'entretien. Plus 124 %, on en a parlé tout à l'heure, sur les vêtements de travail. Prévision du Budget primitif 2010. Ces hausses à mon avis sont insupportables alors que vous nous expliquez qu'en 2010, vous aviez sous-évalué certaines sommes. C'est vrai et nous vous l'avions d'ailleurs nous-mêmes montré. Donc, si vous permettez, M. le Maire, je vais vous donner un autre conseil. Vous faites l'acquisition d'un tableur Excel. Vous intégrez les budgets primitifs des deux dernières années. Vous intégrez le compte administratif des années précédentes. Et ainsi, vous constaterez les écarts qu'il peut y avoir d'une année sur l'autre. Et vous pourrez intervenir. C'est d'ailleurs ce que nous faisons, nous, pour vous donner avec précision des chiffres dans nos interventions. Sur la ligne 6188 « Autres frais divers », vous avez baissé de 1.385.000 euros entre le 15 décembre 2010 et le 16 mars 2011. Cela reste 84 % plus élevé qu'en 2010 et 70 % plus élevé que le compte administratif 2009. Alors, là, le tableur ne suffit pas pour comprendre. Je souhaite que vous me donniez des explications. Ne serait-il pas plus judicieux, sur des postes où l'on met tout ensemble, de l'éclater pour mieux suivre les dépenses ?

Venons-en aux félicitations parce que s'il n'y avait que des critiques, ce ne serait pas "sympa". Je vous félicite sur le poste « Fêtes et cérémonies ». Il baisse de 13 %. Je vous félicite encore sur le poste « Catalogues / imprimés ». Il baisse de 32 %. Et ici, dans la salle, on est témoin que cela fait des années que je vous réclamaï des baisses sur ces postes. Et puis en fait, un peu moins de propagande, cela ne fera de mal à personne. Côté recettes, pour les taxes ménages, si nous avons bien interprété votre document, nous nous réjouissons que les taux n'augmenteront pas. L'augmentation que les campinois subiront sera la revalorisation des bases de 2 %. C'est plus important que l'inflation qui était prévue à 1,7. Le 15 décembre, vous écriviez dans la présentation du budget primitif 2011 que la prévision relative aux droits de mutation est quasiment stable par rapport à 2010. Cela, en fin d'année dernière. Il y a simplement deux mois et demi, vous écriviez cela. Dans votre nouveau budget, vous indiquez que cette progression sera de 28,89 %. Intox ou mauvaise gestion ? Parlons des investissements puisque c'est pour les campinois. Ils baissent de 21,8 %. Les immobilisations corporelles baissent en deux mois et demi pour le Studio 66 de 2.514.000 à 514.060 euros. Nous avons fait le reproche que le cinéma était un gouffre financier. Qu'est-ce qui a pu changer, vous faire changer d'avis en si de peu de temps, en deux mois et demi ? Qu'est-ce qui a fait que vous avez baissé de quatre fois ce poste ? Là encore, je dis intox ou mauvaise gestion ?

Vous avez parlé des circulations à mobilité réduite, pour la mise en accessibilité. En deux mois et demi, M. le Maire, vous avez réduit les travaux de 100.000 euros. Je fais partie de la commission et je m'étonne de cela. J'en suis surpris et même désolé parce que l'échéance de mettre en accessibilité correctement toute la ville, c'est normalement 2015. Et 2015, c'est proche. Si chaque année, on prend du retard, comment fera-t-on ? Et là, c'est bien grave pour les concitoyens. Je sais que l'on ne peut pas tout faire. En revanche, regardez autour de vous, des communes qui vous entourent pas loin d'ici, vous n'avez même pas à faire plus de 4 kilomètres, l'accessibilité des trottoirs et des voiries est déjà réalisée. Ils n'attendent pas 2015. C'est fait. Prenez exemple sur les autres de temps en temps. Les opérations d'équipement s'élèvent à 6.083.823 euros. Une fois de plus, nous vous faisons remarquer que 80 % des sommes consacrées le sont sur deux quartiers. Et on a, autant que je ne me trompe, 8 ou 12 quartiers suivant l'ancienne nomenclature. D'ailleurs, les travaux dont vous parlez souvent sont principalement financés par les aides gouvernementales, dans le cadre de l'ANRU. Comment se fait-il aussi que les cessions que vous mettez dans le budget passent de 2.545.513 à 1.292.590 euros en deux mois et demi ? Cela, à mon avis, ne fait pas partie des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Pour en terminer avec ce budget 2011, vous avez été obligés de respecter les recommandations de la Chambre régionale des comptes concernant son insincérité due à des dotations non réelles et des dépenses non obligatoires. Vous lui avez donné des explications sur vos nouveaux chiffres. Elle les a acceptées mais nous, notre groupe, nous ne sommes pas convaincus. Nous trouvons que ce budget n'est pas adapté aux aspirations de l'ensemble de la population, je dis bien et je souligne l'ensemble de la population campinoise, pour les raisons que nous vous avons invoquées. Certains éléments nous paraissent soit faux soit relevant d'une mauvaise gestion des ressources communales. Pour ces raisons, nous voterons contre le budget. »

### **Intervention de M. FUCHS**

« Je serai assez bref. Lors de la première lecture au mois de décembre, votre budget comportait deux volets différents. Il s'agissait en même temps de se prononcer sur le principe même du vote d'un budget en déséquilibre et en même temps sur le contenu propre de ce projet de budget. Je m'étais expliqué sur mon vote d'abstention qui tentait d'exprimer un double jugement. Je souhaitais marquer mon accord avec votre projet politique parce que,

comme vous, je considère que la diminution des aides de l'Etat remet en cause la vie de la commune et que les nouvelles dispositions avec la disparition du droit pour les communes de fixer elles-mêmes le montant de la taxe professionnelle est une limitation des libertés communales. Mais en même temps, j'étais en désaccord avec la structure et le contenu même de votre projet de budget, cela pour les mêmes raisons qui me l'ont fait rejeter l'an passé. Je vais faire de l'auto-citation. Je disais en effet le 31 mars pour expliquer mon vote négatif : votre budget primitif pêche par la faiblesse de l'investissement. Cette faiblesse même est la marque de votre manque d'ambition pour notre ville. Il pêche par la baisse et la stagnation des moyens accordés aux secteurs essentiels que sont l'école, certaines actions sociales. Il pêche, je le crains aussi, par une sous-évaluation des nécessités environnementales.

La version que vous nous présentez aujourd'hui est une mouture semblable à celle de l'année dernière. Vous avez choisi en effet de diminuer encore la part de l'investissement, moins 13 %, moins 4,5 millions d'euros, alors que les crédits de fonctionnement vous avez pu les préserver et même les augmenter légèrement. Pour cette raison très simple, au nom de Gauche citoyenne Europe Ecologie, je ne pourrai pas voter votre budget. »

### **Intervention de Mme ETTORI**

« Le budget primitif de lutte présenté par le conseil Municipal le 16 décembre dernier participait d'une démarche juste. Nous estimons que la majorité municipale a ainsi envoyé un signal politique fort au gouvernement,

- en pointant les manquements de l'Etat à ses obligations en matière de compensations de transferts de charges,
- et en dénonçant le gel des dotations et les baisses de recettes non compensées, comme par exemple la suppression de la taxe professionnelle.

Nous, élus du Parti de Gauche, nous opposons résolument à cette politique de désengagement, qui réduit les marges de manœuvre financières des collectivités territoriales dans l'objectif – en partie avoué – de les contraindre au dogme de la rigueur, au détriment des services publics rendus à la population.

Quelle place reste-t-il à la souveraineté du peuple, à l'heure où le gouvernement souhaite inscrire l'interdiction des déficits publics dans la Constitution et fixer le plafond des dépenses de l'Etat et de la Sécurité Sociale? SARKOZY et son gouvernement gravent dans le marbre de la République les politiques d'austérité néo-libérales, rendant de fait impossible toute politique d'investissement productif et de relance économique par l'endettement, pour l'Etat et pour les collectivités.

Avec le vote de ce budget de lutte, nous avons fait notre devoir envers les campinois, en affirmant notre volonté de mettre en oeuvre une politique locale de solidarité, de progrès social et d'intérêt général au service de tous. Les habitants ne s'y sont pas trompés : ils ont été nombreux à soutenir cette démarche offensive, et à apprécier la transparence dans laquelle elle s'est conduite.

Aujourd'hui, nous prenons acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes mais notre ambition pour la ville et nos objectifs politiques restent intacts. Les élus du Parti de Gauche continueront à dénoncer la politique gouvernementale et ses conséquences locales. Que ce soit sous couvert d'économies, avec le gel des dotations, ou par le biais de la réorganisation des institutions avec la réforme des collectivités territoriales, le gouvernement :

- impose la mise en concurrence des territoires,
- compromet leur autonomie financière et politique,
- et organise l'austérité alors que les communes, comme les départements, représentent le premier bouclier social des citoyens en temps de crise.

Face à ces attaques, les élus du Parti de Gauche refusent de se résigner. Nous réaffirmons notre détermination et notre ambition, avec les citoyens de notre ville, pour que notre

territoire s'inscrit dans une page d'un nouveau dynamisme. Nous disons au gouvernement aujourd'hui plus que jamais :

- que nous ne baissons pas les bras devant la réforme des collectivités territoriales et le désengagement de l'Etat,
- que nous sommes attachés aux services publics de qualité car ils sont le bien commun de tous, comme l'éducation ou l'hôpital,
- et que nous sommes prêts à nous battre pour défendre des collectivités locales autonomes et porteuses de justice sociale.

Ce que nous avons fait en votant le budget de lutte en décembre, nous le faisons aujourd'hui en soutenant un budget de solidarité, qui préserve le niveau des prestations du service public local, malgré les obstacles mis sur notre route par le gouvernement.

Pour ces raisons, le groupe des élus du Parti de Gauche votera en faveur du budget primitif 2011. »

### **Intervention de M. LAMBERT**

« Les élus communistes et républicains voteront ce soir le budget qui nous est présenté, en prenant acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Ce budget est contraint, il est contraint par la politique du gouvernement d'étranglement financier des collectivités.

Nous notons que la Chambre Régionale des comptes n'a formulé aucune remarque, aucun commentaire mettant en cause la gestion de la majorité municipale.

C'est la démonstration que rien n'a changé sur le fond depuis la présentation de notre budget de lutte. Nous avons raison d'alerter les campinois et de les appeler à se mobiliser. Le responsable, le seul responsable, c'est le gouvernement et ses réformes déterminées pour réduire les possibilités d'action des collectivités, pour réduire leur capacité financière, pour casser la décentralisation.

On nous rabat les oreilles avec le refrain de la diminution nécessaire des dépenses publiques ! De qui se moque-t-on ? Les banques, les grandes sociétés viennent de reconstituer leur trésor de guerre d'avant la crise financière. Et, ils l'ont fait sur le dos des salariés, de l'emploi, des salaires... La spéculation repart de plus belle, comme si rien ne s'était passé.

En 2010, pas moins de 39 milliards d'euros ont été versés par les sociétés du CAC 40 à leurs actionnaires. Total annonce un bénéfice de 10 milliards d'euros, soit une hausse de 32% sur 2009. En revanche, vous le savez, le prix à la pompe atteint des records mais le gouvernement refuse de taxer les revenus spéculatifs du géant pétrolier. L'Oréal : chiffre d'affaire de près de 20 milliards d'euros, soit une hausse de 5,6% sur 2009. Sanofi Aventis rachète un laboratoire américain pour 20 milliards d'euros et supprime dans le même temps plusieurs centaines d'emplois.

Et on nous dit qu'il n'y a pas d'argent, que la seule solution pour les collectivités, c'est de se serrer encore plus la ceinture ! Non, la solution n'est pas de geler leurs dotations financières, n'est pas de supprimer la taxe professionnelle... Elle est d'utiliser les richesses produites, l'argent pour les besoins des populations ; et cela veut dire, en premier lieu, taxer les actifs financiers des entreprises en faveur des collectivités. A 0,5%, cela rapporterait 400 euros par habitant. Oui, une réforme fiscale est urgente, absolument nécessaire, mais pas celle que met en œuvre à marche forcée le gouvernement. Il faut au contraire aller chercher des ressources nouvelles en revenant à la progressivité de l'impôt, en créant un véritable impôt économique lié au territoire... Au lieu de cela, M. SARKOZY se prépare à supprimer l'impôt sur la fortune, à rajouter de nouveaux cadeaux fiscaux au patronat, bref à gonfler encore plus le déficit de notre pays. Nous avons un gouvernement qui n'a qu'une seule obsession : protéger les riches et les puissants.

Et pour cela, il s'acharne contre les plus modestes. Je dis bien, il s'acharne. Nous sommes, vous le savez, au lendemain de la fin de la trêve hivernale des expulsions locatives. A cette date, les assignations et les demandes de recours à la force publique ont fait un bond en avant dans de très nombreuses communes. A Champigny, nous comptons 178 assignations contre 100 le 15 mars 2010 !

Ce n'est plus du cas par cas, c'est devenu un problème global de société. Des familles, des enfants sont jetés à la rue pendant qu'on spéculé dans l'immobilier... pendant que Total, L'Oréal, Sanofis se goinfrent. La pauvreté et le chômage ne cessent de s'étendre et les droits les plus élémentaires sont bafoués tous les jours pour de nombreux campinois. Les services publics de la commune de Champigny, ceux du conseil général sont bien souvent le derniers recours pour des familles entières, dans de nombreux domaines : logement, santé, secours d'urgence, aide sociale..

Face à ce gouvernement qui n'a que faire des services publics, les élus communistes continueront à se battre. D'abord pour exiger ce qui est dû à notre ville : les 6,5 millions d'euros que le gouvernement, par ses décisions successives, a retiré de notre budget. Nous continuerons à exiger l'arrêt du gel des dotations de l'Etat et une réforme fiscale de progrès social. Les élus communistes et républicains continueront à agir pour exiger les moyens de bien répondre aux besoins qui ne cessent de grandir pour tous les campinois. Et ils réaffirment leur volonté de mettre en œuvre les engagements pris avec la population, et ce budget que nous votons ce soir l'exprime en dépit de ses difficultés.

Ce budget est certes contraint mais reste un budget ambitieux, volontaire, anti-crise, répondant aux besoins des gens qui dans une période telle que nous la vivons ont besoin de plus de solidarité, du droit au travail, à la santé, aux sports, aux loisirs, de droits nouveaux pour la jeunesse, le droit au logement.

Mesdames et Messieurs les représentants de l'opposition, est-ce cela que voulez remettre en cause comme le font vos amis du gouvernement et du parlement ?

Pour ce qui nous concerne, nous ne ferons pas que voter ce budget, nous irons dès demain à la rencontre des campinoises et des campinois, du personnel communal dans toute leur diversité pour expliquer, informer et les appeler à se rassembler et à agir pour obtenir satisfaction. »

### **Intervention de Mme CHERENCE**

Le temps confirme ce que nous annonçons et répétons depuis hélas de nombreuses années, à savoir le recul continu de notre ville face aux communes voisines à travers la lecture et les choix budgétaires énoncés. Vous invoquez la suppression de la taxe professionnelle. En fait, le mécanisme de compensation mis en place par le gouvernement ne pénalise ni les contribuables au niveau de la taxe d'habitation, ni la commune. D'ailleurs, notre ville récupérera plus que le montant antérieur de la taxe professionnelle.

Le gel en valeur des dotations de l'Etat ne veut pas dire que notre commune percevra moins. La refonte des mécanismes de péréquation ne nous est pas défavorable. La présentation que vous faites de la compensation de la TP est biaisée et votre démarche manipulatrice consiste à faire croire que l'Etat se désengage à Champigny et à faire oublier votre responsabilité dans l'affaiblissement de notre ville. Vous avancez ce désengagement de l'Etat. Vous annoncez également un désengagement de l'ANRU. Or, la vérité est bien différente. Il en a été évoqué déjà ce soir. L'ANRU continue d'aider de façon très importante notre ville. On a déjà eu l'occasion d'évoquer l'école Anatole France qui est financée pour 20 millions d'euros par l'ANRU et 5 millions le budget municipal. Vous êtes réduits à quasiment présenter les travaux de l'ANRU comme des réalisations municipales à l'actif du budget alors que l'ANRU existe par la volonté du gouvernement et apporte une aide financière importante et déterminante à notre ville. Nous avons déjà pointé du doigt les hausses des dépenses de fonctionnement et

des charges générales qui sont impressionnantes et qui grèvent les capacités d'investissement. Pour le moment, les campinois devront s'en contenter et se contenter surtout de l'austérité. L'indigence du budget de la voirie n'est pas nouvelle pour 2011. Nous avons déjà constaté ce délaissement de la voirie. Vous parlez de la taxe de l'enlèvement des ordures ménagères. C'est dire qu'en fait à Champigny nous payons 12 % de cette taxe. En comparaison des villes voisines, nous payons vraiment très cher un service pour une qualité dégradée. Or, vous parlez de la qualité du service public. Vous continuez à très mal gérer le Studio 66. Nous en avons déjà beaucoup parlé ici. La dernière subvention nous fait craindre beaucoup vu les millions déjà engloutis. Or, nos écoles pourraient bénéficier de cette somme importante. Elles méritent un effort massif pour la mise à niveau en outils pédagogiques modernes.

L'établissement du budget communal est un acte important de la vie communale. Il doit être l'expression de choix politiques et chercher à augmenter les recettes pour pouvoir faire face aux dépenses et aux besoins politiques, c'est une règle de simple bon sens. La dégradation de la mixité sociale, voulue par la municipalité actuelle, est encore une fois au cœur du problème. Il faut augmenter les recettes de notre ville, développer le commerce, développer l'emploi, en ayant davantage d'entreprises importantes. Champigny n'est pas une ville attractive. C'est la stagnation alors que les communes voisines se développent et ont trouvé les moyens de leur développement. L'équipe municipale majoritaire est enfermée dans une vision communiste et dichotomique de la société en laissant croire à tort que vous êtes les seuls capables d'aider les plus faibles. Or, à Champigny il y a urgence à gérer la mixité, la vraie mixité sociale. Cette notion de mixité sociale, vous en dévoyez le sens en l'utilisant et vous en réclamant alors même que vous n'offrez pas aux campinois et à ceux qui voudraient venir à Champigny s'installer la possibilité d'avoir un parcours résidentiel. Les préemptions, le refus de voir se construire du logement pour proposer une offre diverse et adaptée à la réalité sociologique de la France illustrent cette intervention. C'est par la mixité sociale que nous retrouverons des commerces, des emplois divers, des entreprises. On peut désormais entendre, à gauche comme à droite, des voix s'élever pour dénoncer ouvertement le manque de mixité sociale comme étant la cause essentielle de la relégation scolaire. Retrouver la mixité sociale, c'est par effet domino retrouver de nouvelles ressources financières pour servir la politique de la ville. C'est là qu'est la seule solution pérenne. Ce n'est pas le gouvernement qui impose cet état à Champigny.

Face à un tel budget, à une telle politique de casse de notre ville, notre groupe votera contre votre proposition de budget. »

#### **Intervention de Mlle KASSOU**

« Je vais faire très court suite à l'intervention de Mme CHERENCE qui parle de mixité sociale. En tout cas, la majorité municipale ne souhaite pas renvoyer les immigrés dans leur pays en bateau ou en montgolfière. »

#### **Intervention de Mme AMAR**

« C'est juste pour faire une petite remarque. J'ajoute que notre groupe votera contre le budget également parce qu'il y a un écart entre le budget et les annexes du budget. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Avant de passer la parole à M. FAUTRE, juste une remarque à Mme CHERENCE. Cela fait plusieurs fois que sur l'ANRU, on raconte des choses qui ne sont pas exactes. Après, on a toutes les opinions que l'on veut mais la vérité sur l'ANRU, c'est d'abord que nous avons signé un contrat avec l'Etat qui engage la ville. Arrêtez de dire que c'est le gouvernement qui paye l'ANRU. C'est un contrat que nous avons ensemble et où l'Etat fait le tour de force de mobiliser de l'argent qui n'est pas à lui pour le représenter. Puisque l'Etat a détourné l'argent

d'Action logement, du 1 % patronal, du 1% logement, au point de vider les caisses du 1 % logement. Il y a même eu une ponction par le Ministre du logement sur les caisses de HLM pour compléter le dispositif de l'ANRU qui a fait payer les offices campinois y compris l'Office municipal. Ce n'était pas une petite affaire. On nous a ponctionné sur l'Office HLM de Champigny 85.000 euros pour payer à la place du ministère du logement les engagements de l'Etat sur l'ANRU. Votre exemple tombe particulièrement mal. Enfin, dernier en date, c'est le fin du fin, figurez-vous que la majorité UMP/Centristes avait développé au parlement l'idée de faire payer le développement des équipements du Grand Paris par une taxe spéciale d'équipement votée fin décembre, en douce. Cette taxe spéciale d'équipement va tomber sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière. Elle a été calculée pour le moment par les journalistes qui en parlent. On pense en gros que cela va faire par foyer fiscal 20 euros de plus au titre de chacune des taxes. C'est-à-dire que, sans que nous ayons rien décidé ici, il y a déjà 40 euros qui vont être ponctionnés. Le fin du fin, c'était donc pour le Grand Paris. Déjà, on peut discuter. Toute l'Ile de France va payer cette taxe spéciale. Le fin du fin, c'est que le Sénat, dans un amendement à 3 heures du matin, a détourné 118 millions sur les 148 de cette somme pour rembourser l'ANRU qui est en déficit. Quand vous nous parlez de l'ANRU et de l'aide d'Etat, vous êtes particulièrement mal inspirée. »

### **Intervention de M. FAUTRE**

« Je ne vais pas rallonger le débat. Excusez-moi du propos vis-à-vis de vous, M.CHEVALIER, mais j'ai l'impression d'entendre une vierge effarouchée.

A la fois, vous jouez en permanence du feu et de l'eau et avec une vision très arithmétique du budget. Vous passez d'une ligne à une autre. Vous félicitez des mesures de restriction et dans le même temps, dans le même propos, trente secondes après, vous nous demandez de faire comme la ville voisine qui a fait des travaux de voirie, de mise en accessibilité. Il faut que vous sachiez ce que vous voulez. J'ai du mal à comprendre. Bien sûr, il est de plus en plus difficile d'équilibrer un budget. On n'a pas arrêté depuis une heure, et depuis des mois, de le dire. Ne soyez pas surpris qu'aujourd'hui on soit contraints de ne pas tout réaliser, parfois de reporter les travaux nécessaires -on l'a dit tout à l'heure de manière très forte- voire de supprimer des choses. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a des prestations qui ne se feront plus. Je ne suis pas satisfait que ces restrictions se fassent. Quand on annule l'achat d'un car qui est nécessaire, je trouve que c'est dommage. Quand on ne peut pas continuer le marché de Noël, je le regrette. Que des prestations pour les jeunes ne puissent pas continuer, je le regrette également. En quoi est-ce inutile pour la population ? Contrairement à vos propos, je réaffirme que les dépenses de personnel baissent. Si vous retirez ce qui est obligatoire à travers le GVT, (glissement/vieillesse/technicité), vous vous rendrez compte que les dépenses, pas le personnel, mais les dépenses baissent. On l'a fait aussi en faisant moins recours aux vacations et aux heures supplémentaires dont vous savez qu'elles ne sont pas là pour faire plaisir aux personnels mais parce qu'elles répondent à des besoins. Si ces heures supplémentaires et ces vacations sont réduites, il est évident que cela a pour conséquence des prestations qui ne se feront pas ou moins. Egalement vos propos sont faux, y compris ceux de Mme CHERENCE, concernant les crédits alloués aux services. Ils sont réellement en baisse. Ce n'est pas une vue de l'esprit.

Je vous propose quand même que vous regardiez les chiffres de près et ne pas passer ainsi d'une colonne à une autre en permanence, ce qui rend extrêmement difficile la compréhension de vos propos. Sur le Studio 66, je le redis, les engagements seront tenus. Il y a actuellement une période d'études nécessaire. Vous l'avez bien vu, ce n'est pas un édifice ordinaire. D'ailleurs, il n'y en a aucun. Ils ont tous leur spécificité. Il y a des études à faire qui sont à continuer. Il faut qu'elles se poursuivent. Il y aura forcément un plan de travaux qui sera défini. Dans les mois qui viennent, il y aura un démarrage des travaux avec un engagement

financier en 2011 et bien évidemment le reste programmé en 2012 comme je l'ai dit tout à l'heure. »

**M. CHEVALIER.**

« Pourquoi avez-vous changé entre décembre et maintenant ? Vous avez changé les sommes en deux mois et demi. »

**M. le Maire.**

« Nous avons continué à travailler. »

**M. FAUTRE.**

« S'agissant de la baisse de l'emprunt, effectivement, il a pu se faire aussi parce que l'on a eu un retard d'encaissement des recettes de l'ANRU. Ces recettes vont bien évidemment nous revenir et nous permettront de moins emprunter entre autres. »

**M. le Maire.**

« Simplement une précision parce que j'ai entendu deux fois de suite faire référence au fait que ce soir, on avait évoqué les taux. Nous n'avons pas évoqué les taux. Il faut rappeler que l'Etat n'est pas capable de nous donner le chiffre réel des dotations. De toute façon, il y a une dérogation cette année. On ne vote plus les taux au 31 mars mais on les vote au 31 avril. Ce n'est d'ailleurs pas bon signe quand Bercy ne peut pas nous fournir les chiffres définitifs. On l'a évoqué plusieurs fois ici. Nous voterons les taux dans un prochain conseil municipal. On n'ouvre pas le débat. Le budget est présenté en équilibre mais nous n'avons pas les recettes définitives d'Etat. Je le dis publiquement pour que l'on n'aille pas raconter des choses différentes.

Un dernier mot, M. CHEVALIER, j'ai oublié de réagir tout à l'heure. Vous nous dites de prendre Excel pour savoir comment compter. Vous avez un grand mépris de ce que font les services financiers municipaux. Si l'on arrive à des bouquins épais comme ceux-là, c'est que c'est un peu plus compliqué, que l'on travaille en permanence et que l'on réajuste en permanence. Nous ne connaissons pas, il y a deux mois, un certain nombre de hausses qui sont aujourd'hui à prendre en compte aujourd'hui. Nous avons dû bien légitimement, pas seulement enlever les recettes d'exigence que nous avons établies, mais aussi tout simplement faire un vrai budget, adapté à ce qui s'est dégradé encore depuis Noël. »

**Il est ensuite procédé au vote selon la M14 par chapitres ou opérations et par nature ainsi que le conseil municipal en a décidé dans sa séance du 26 juin 1996.**

**Les dépenses et crédits afférents au budget sont tous**

**ADOPTES A LA MAJORITE**

**Toutes les dépenses et tous les crédits, en particulier :**

- Total des dépenses de fonctionnement :	123 808 443,76 euros
- Total des recettes de fonctionnement :	123 808 443,76 euros
- Total des dépenses d'investissement :	30 098 333,57 euros
- Total des recettes d'investissement :	30 098 333,57 euros

sont **ADOPTES** comme suit :

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**9 votes contre dont 3 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite –  
Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains » -  
« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**A l'exception en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :**

- Charges de personnel et frais assimilés : 62 003 824,94 €

- Autres charges de gestion courante : 10 943 694 €

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**8 votes contre dont 3 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite –  
Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

- Virement à la section d'investissement : 5 756 443,66 €

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**8 votes contre dont 3 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite –  
Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)**

**1 abstention**

**(« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**A l'exception également en ce qui concerne les dépenses d'investissement :**

- Subventions d'équipement versées : 1 102 895,89 €

- Immobilisations corporelles : 11 929 734,50 €

- Opérations d'équipement (dont le détail a été voté) : 6 083 823 €

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**37 votes pour dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**8 votes contre dont 3 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite –  
Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)  
1 abstention  
(« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**Il est ensuite procédé à 69 votes concernant l'attribution de subventions municipales à des associations ainsi qu'au CCAS, à la Caisse des Ecoles et à l'Office de tourisme de Champigny.**

**Toutes ces subventions sont**

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**

à l'exception des subventions aux associations suivantes adoptées comme suit :

- Subvention à l'association ASOMBA : 12 720 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

M. LAMBERT et M. LAURENT (par procuration) tous deux membres du bureau de l'ASOMBA, n'ont pas participé au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

- Subvention au RSCC : 488 930 €
- Subvention au RSCC (sport haut niveau et performance) : 12 040 €
- Subvention au RSCC (section judo- projet Londres 2012) : 20 540 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

M. BESNARD, membre du bureau du RSCC, et M. SUDRE, membre du bureau de la section judo du RSCC, n'ont pas participé au vote concernant l'attribution de subventions à cette association.

- Subvention à l'Association des amis du musée de la Résistance : 54 885 €.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

M. GASCARD, membre du bureau de l'association des Amis du Musée de la résistance, n'a pas participé au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

Et à l'exception de :

- Subvention à l'AMLC : 10 000 €

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**44 votes pour dont 11 procurations**  
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne/Europe écologie »**  
**Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains » – Groupe UMP)**  
**1 vote contre par procuration**  
**(Groupe Divers droite)**

**M. CHEVALIER, trésorier adjoint de l'association, n'a participé ni au débat ni au vote**

- Subvention à l'Office du tourisme : 82 850 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**44 votes pour dont 11 procurations**  
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne/Europe écologie »**  
**Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains » – Groupe UMP)**  
**2 abstentions dont 1 procuration**  
**(Groupe Divers droite)**

Il a par ailleurs été procédé à 6 votes concernant l'attribution de subventions d'équipement (dont contingent incendie, OPH de Champigny, Valophis Habitat, subventions pour surcharge foncière, raccordement ERDF, prêt pass foncier).

Les subventions suivantes :

- Contingent incendie : 362 000 €
- Raccordement ERDF : 50 000 €
- Prêt pass foncier : 265 000 €

sont ADOPTEES comme suit :

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
**38 votes pour dont 9 procurations**  
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne/ Europe écologie »)**  
**8 votes contre dont 3 procurations**  
**(Groupe UMP - Groupe Divers droite –**  
**Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

Les subventions suivantes :

- OPH de Champigny : 13 280 €
- Valophis Habitat : 259 383,05 €

sont ADOPTEES comme suit :

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
**37 votes pour dont 9 procurations**  
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,**

écologistes et de personnalités)  
8 votes contre dont 3 procurations  
(Groupe UMP – Groupe Divers droite –  
Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)  
1 abstention  
(« Gauche citoyenne/ Europe écologie »)

Les subventions pour surcharge foncière à hauteur de 153 232,84 € sont ADOPTEES  
comme suit :

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
37 votes pour dont 9 procurations  
(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,  
écologistes et de personnalités)  
9 votes contre dont 3 procurations  
(Groupe UMP – Groupe Divers droite –  
Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains » -  
« Gauche citoyenne/ Europe écologie »)

Après le vote du budget primitif proprement dit, est également soumise au vote  
l'autorisation donnée au Maire de négocier et contracter un emprunt de 8 849 640,42 €  
destiné au financement des opérations correspondantes et se décomposant comme suit :

- 7 577 284,86 € pour la Ville
- 1 272 355,56 € pour l'assainissement (cet emprunt ayant été voté au conseil  
municipal du 15 décembre 2010)

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
37 votes pour dont 9 procurations  
(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,  
écologistes et de personnalités)  
8 votes contre dont 3 procurations  
(Groupe UMP – Groupe Divers droite –  
Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)  
1 abstention  
(« Gauche citoyenne/ Europe écologie »)

**3**

Contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie à hauteur de 10.000.000 euros pour une période  
de 12 mois à compter du 4 avril 2011, à passer avec l'établissement Caisse d'Epargne Ile-de-  
France.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ledit contrat.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles  
technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. BESNARD.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**4**

Arrêt des objectifs d'aménagement et définition des modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC Marais – De Gaulle

Autorisation de lancer la procédure de désignation de l'aménageur et désignation au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, d'une commission présidée par Monsieur le Maire, chargée d'émettre un avis sur les candidatures et les propositions reçues dans le cadre de la concession d'aménagement pour l'opération Marais – De Gaulle

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. CHARLES.**

**Intervention de M. CHEVALIER**

« Comme vous l'expliquez, M.CHARLES, dans le contexte de cette opération, la situation géographique de la ZAC des Marais est exceptionnelle. Nous trouvons ce projet, par son ampleur, intéressant pour notre ville. Sans vouloir tempérer vos ardeurs parce qu'elles pourraient peut-être aussi devenir les nôtres, il faut faire attention que trop de projets au même moment pourraient tuer le projet. Nous avons en cours l'îlot Georgetti , Jean Vilar, l'ex-VDO, les Simonettes. Il faudra être attentif aux objectifs de ces différents projets pour qu'ils ne se contrarient pas. En ce qui concerne la ZAC des Simonettes nord, par exemple, des entreprises déjà installées à Champigny, Leclerc, ou sur d'autres communes comme le GIE des Arcades, ont réagi négativement à l'installation dans cette ZAC de Auchan avec 10.000 mètres carrés d'un magasin d'électroménager à 4.500 mètres carrés et d'une galerie marchande de 6.118 mètres carrés. Nous avons appris que la commission nationale d'aménagement commercial le 24 novembre avait rejeté les recours engagés par ces commerces. Mais pouvez-vous nous en dire un peu plus sur leurs motivations sur ces recours ? Il ne faudrait pas que, parce que nous souhaitons tous ensemble créer des emplois, en perdre à terme si des entreprises déclinaient du fait d'une concurrence rapprochée. Nous aimerions être rassurés sur la ZAC des Marais. »

**Intervention de M. JEANNE**

« Je rejoindrai mon collègue, M. CHEVALIER, sur la partie des Simonettes nord. Je voulais d'ailleurs en faire une question diverse au terme de notre conseil municipal. Concernant la ZAC des Marais, bien évidemment nous sommes favorables au projet. L'emplacement et le fait que, pendant de nombreuses années, il ne s'est rien passé sur cet espace ne peuvent qu'être une bonne chose pour notre ville.

Cela étant, un certain nombre de réserves dont on aimerait vous faire part. La première chose, vous évoquez 2.000 emplois. On souhaite qu'il y en ait le plus possible mais le ratio de 13.000 mètres carrés, 2.000 emplois, laisse à penser que vous êtes un peu optimistes. Cela fait 6,5 mètres carrés par salarié. Dans les tours les plus concentrées de la Défense, on tourne à 7 mètres carrés par salarié. Le ratio en général est plutôt de 10 mètres carrés, donc on est plutôt à 1.300 emplois qu'à 2.000. Cela étant, si l'on peut y arriver, c'est très bien mais il ne faut pas que cela se fasse non plus avec des conditions de travail dégradées.

Sur un autre aspect, la partie concertation, je crois qu'au regard de ce qui s'est passé sur la ZAC des Simonettes, il faudra être beaucoup plus ouvert à la discussion que vous n'avez pu l'être avec les résidents qui habitent autour de cette ZAC. Et notamment vous savez que sur cette partie actuellement, vous avez des gens qui sont dans des habitations non sédentaires. Il faut absolument prendre en considération la situation de ces personnes. D'autre part sur ce territoire, il existe déjà une entreprise importante qui est une entreprise ancienne sur notre ville, la société du Moulin. Il faut aussi que vous prévoyiez quelque chose concernant cette société pour qu'elle puisse continuer à perdurer sur notre commune. Il est important aussi de réfléchir, à notre sens, à l'activité que vous allez vouloir localiser à cet endroit. Vous avez parlé du Cluster de Marne la Vallée. C'est intéressant mais on est un peu loin de Marne la Vallée. Il faut aussi peut-être réfléchir à scinder ce secteur. Il y a deux parties géographiquement dans la zone en question. Il faut aussi intégrer que nous sommes à proximité, d'ailleurs les entreprises qui s'y sont implantées et qui continuent à s'implanter sur la commune de Bry qui est limitrophe, sont en prise directe avec le pôle de l'image, le pôle de compétitivité de l'image. Il y a une réflexion assez large à mener. Je pense qu'il faut entendre toutes les options qui peuvent être envisagées dans cette partie de concertation. On sera amené bien évidemment à être vigilant sur l'aspect de la concertation mais aussi force de proposition comme nous venons de le faire sur les activités même de cette future ZAC. »

### **Intervention de M. FUCHS**

« De quoi s'agit-il ? Que nous propose-t-on ? Arrêter les objectifs d'aménagement et définir les modalités de la concertation. C'est vraiment, aux termes des textes, le rôle du conseil. Nous sommes donc en amont maintenant de toute décision. Or, à plusieurs reprises dans le projet, vous vous projetez déjà très loin puisque vous vous situez dans une logique de ZAC. Par exemple, pages 3 et suivantes, il est recommandé de décider le lancement de la procédure de la création de ZAC et d'autoriser l'exécutif, etc. Donc, vous avez déjà un projet qui est mûr ou qui se présente comme tel. Or, nous devrions être encore à la définition des objectifs généraux. C'est l'objet du débat. Les objectifs généraux qui auront été choisis doivent être soumis à la concertation de la population par des moyens qui seront choisis par le conseil municipal c'est-à-dire par nous. Vous proposez une réunion publique de concertation, un article à paraître dans le magazine Champigny notre ville, un document de présentation du projet à disposition du public, un registre destiné à recueillir les avis du public. Je trouve que c'est notoirement insuffisant. Pourquoi ne pas faire plus ? C'est un problème très important, les premiers orateurs l'ont indiqué. Il faut faire plus pour la concertation. Pourquoi pas, je proposerai un référendum pour définir les objectifs de la collectivité.

Ensuite, vous voulez qu'à ce stade, avant concertation publique, nous prenions une délibération vous autorisant à lancer la procédure de désignation de l'aménageur. C'est vraiment très hâtif. Vous parlez d'aménageur à ce moment du processus. L'aménageur n'a pas

encore à intervenir. Les textes que vous présentez présument à l'avance que la consultation sera donc favorable. Pourquoi la fait-on dans ce cas ? Drôle de démocratie où l'on connaît à l'avance le résultat favorable de la consultation. Allons plus loin. Je vais changer de ton si vous voulez. Je ne vais pas prendre de boule de cristal mais, pour l'aménagement, je ne peux pas m'empêcher de voir un peu les résultats comme une cérémonie des Oscars à Hollywood : « And the winner is... SADEV 94 ! » On sait très bien que c'est ce qui se prépare.

En fait, il y a un vrai problème, un problème d'annonce et de cohérence de la programmation. Le calendrier que vous mettez dans le tableau aboutit à des incohérences. Dans le projet, il y a une procédure de création de ZAC plus une consultation de l'aménageur. Premier problème, pour désigner un aménageur, il faut que la ZAC soit créée. Donc, là il y a un problème de cohérence des dates. En septembre 2011, il y aura délibération du conseil municipal pour tirer le bilan de la consultation et approuver, ou ne pas approuver, le dossier. En même temps, on enverra un document programme dont on ne sait pas encore ce qu'il sera puisqu'il n'y aura pas eu le vote du conseil municipal, ce qui suppose donc que le conseil municipal est obligé d'approuver le projet. Il ne peut pas le modifier. Je vous rappelle quand même que l'instance délibérative, c'est le conseil municipal. Où est la concertation ? Il y a donc là un manque certain de démocratie.

D'autre part, on nous parle, deuxième point, de 130.000 mètres carrés de SHON et de 2.000 emplois, soit 65 mètres carrés par emploi. Si c'est une zone d'activité, c'est trop peu. Pour une zone d'activité, on considère généralement qu'il faut 100 mètres carrés par emploi. En revanche, pour des emplois de bureau, il faut suivant les cas de 12 à 20 mètres carrés par emploi. Je pense que si vous mettez 65 mètres carrés par emploi, c'est que vous envisagez à la fois de faire du bureau et des activités. On va donc développer aussi du bureau, ce qui est extrêmement difficile tant que le métro ne sera pas là. Or, il ne sera pas là avant longtemps. Vous le savez quand même, on n'est pas là en train de faire des discours d'élection, on sait quand même que cela va prendre pas mal de temps. Je ne vais pas me lancer dans une bataille de chiffres mais on le sait. Vous me direz que construire 130.000 mètres carrés de SHON va prendre pas mal de temps aussi. On part pour 20 ans. D'ailleurs, il y a un problème d'organisation de l'espace. 130.000 mètres carrés de SHON sur la superficie qui est indiquée, c'est un COS de 2. C'est donc un COS de ville. C'est un COS urbain. Quels peuvent être les locaux d'activité en étage ? Ce n'est pas évident.

Dernier problème, la charge foncière. Les recettes de votre charge foncière dépendent des loyers. Les loyers sont de 90, on peut espérer 90 ou 95 euros au mètre carré. Or, là il y a incohérence. Je doute fort qu'il y ait une viabilité de cette opération sauf à négocier le prix des terrains, ce qui n'est pas encore fait, à vil prix et, en référence, les derniers avatars de l'évolution des prix tels qu'ils ont été discutés aux Simonettes montrent que l'on n'est pas sûr d'avoir des prix bas.»

### **Intervention de M. DESSEIGNE**

« Je voulais simplement répondre aux conseillers sur la question relative aux Simonettes nord pour donner des éclaircissements. Je pense que M. CHARLES répondra sur les autres aspects. En ce qui concerne les Simonettes nord, le projet a été présenté et approuvé par la majorité du conseil municipal. Il a donc été présenté en CDAC courant 2010. Avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial. Un recours a effectivement été annoncé comme fait auprès de la CNAC comme l'indique M. CHEVALIER. Ce recours a été traité le 24 novembre. La commission nationale de l'activité commerciale a validé le projet. Et donc, à partir de là tout peut démarrer. On a actuellement des recours au tribunal administratif. En ce qui concerne Leclerc, je ne pense pas. En ce qui concerne le GIE des Arcades, oui certainement. On est dans une logique de guerre commerciale qui dépasse la ville. Les personnes qui font les recours savent très bien qu'ils ne vont pas prospérer et qu'au

final l'opération va se faire. Simplement, elles escomptent gagner quelques mois sur la réalisation de l'opération.

Sur le fond des Simonettes nord, on s'est déjà largement exprimé dans cette enceinte. Je rappelle qu'il y a premièrement un vrai besoin pour la ville d'hypermarchés et grandes surfaces. Vous en avez évoqué les activités. C'est un vrai besoin. Champigny, ce sont 76.000 habitants. En dehors de l'hypermarché Leclerc, il n'y a pas de grande surface sur la ville. Il y a des surfaces moyennes très intéressantes, les Intermarchés, les Franprix, etc. Cela ne répond pas à tous les besoins. C'est la raison pour laquelle les Simonettes nord ont été envisagées. J'ajouterai que, dans les échanges qu'il y a eu avec les commerçants des Arcades, c'est quand même un peu piquant, ils disent : nous sommes un centre régional. Ils se sont autobaptisés centre régional. Et ils disent : vous allez empêcher les campinois de venir faire leurs courses chez nous. C'est quand même fabuleux. Ils trouvent tout à fait logique que les campinois fassent plusieurs kilomètres, utilisent leur voiture pour aller aux Arcades mais ils trouvent totalement inconcevable que l'on réponde aux besoins des campinois sur Champigny. Ensuite, vous vous interrogez sur l'aspect destruction d'emplois. Je vous rassure tout de suite. Au contraire, le projet des Simonettes nord, c'est une création nette de l'ordre de 600 à 700 emplois que ce soit sur la phase construction du chantier ou sur la phase exploitation. L'autre hypermarché dont vous avez cité le nom, Leclerc, n'est d'ailleurs pas inquiet. C'est de la concurrence, évidemment, mais il n'est pas inquiet sur sa pérennité. Il ne faut pas croire que l'un va chasser l'autre. Donc 600 à 700 emplois nets créés pour la commune. Et avec l'aménageur, on est sur un processus d'une charte pour l'emploi qui va nous permettre avec l'aide de Pôle Emploi de mettre en place les formations nécessaires pour les filières essentiellement demandeuses, même s'il n'y aura pas que des activités commerciales, il y aura aussi de la sécurité, de la maintenance, etc. Mais on a une charte pour l'emploi qui va aussi intégrer toute une dimension insertion.

Ce sont des précisions intéressantes à porter au conseil et j'espère de nature à vous rassurer sur ce projet des Simonettes nord dont on espère bien qu'il va se réaliser dans les meilleurs délais. »

### **Intervention de M. CHARLES**

« D'abord, je tire une certaine satisfaction des propos de mes collègues qui considèrent que Champigny est une ville de projets. C'est vrai. Considérer peut-être d'une certaine manière le besoin de rendre cohérents tous ces projets, c'est exact aussi. Je pense que l'on s'y emploie. On peut toujours faire plus et de manière plus répétée de façon à ce que, dans une grande ville comme la nôtre, très étendue sur plus de 6 kilomètres, 1.100 hectares, on ait la capacité de rendre cohérents ces projets tout en les menant de façon concomitante mais j'entends bien que l'idée de développer une zone d'activité de cette nature sur les quartiers nord de Champigny Marais / De Gaulle peut permettre de porter le développement de notre ville. Cela me paraît, de ce que j'ai entendu ce soir, assez intéressant. Y compris les idées qui viennent comme celles du pôle image. Le travail que l'on mène de façon intercommunale avec la ville de Bry nous y autorise, de ce point de vue, non seulement on a beaucoup contribué à la préservation des activités autour de l'image sur cette commune mais à trouver au fil des années des cohérences lorsqu'elles se présenteront et si c'est possible. Je pense que l'on peut se satisfaire de pouvoir porter ce projet au bénéfice du développement économique et de l'emploi.

Je ne vais pas entrer dans un débat sur la mathématique exacte du nombre de mètres carrés par salarié. M. FUCHS, sur ce point au moins je suis d'accord avec lui, a dit que cela va durer pas mal de temps. Evidemment, lorsque ce soir on précise que l'on se lance dans une procédure sur laquelle on ne maîtrise pas les terrains, et qui est une procédure longue et complexe, en fait faire du développement économique aujourd'hui n'est pas chose facile, c'est courageux. C'est sûr que cela va demander du temps. Combien de temps ? Je ne suis pas du tout en

capacité de le préciser. La démarche qui s'enclenche, j'espère ce soir, est une démarche positive qui va nous amener à concerter.

Je voudrais dire à M. FUCHS que je ne comprends pas du tout ses remarques. On est devant un calendrier idéal mais il n'est pas anti-démocratique du tout. Vous n'avez pas fait l'effort de lire, ce que je vous ai proposé de faire, les deux colonnes de façon concomitante. On voit bien que le conseil municipal n'aura à prendre des décisions de désignation d'un aménageur qu'à l'issue de la concertation. Donc, on est dans un calendrier qui est peut-être idéal mais, pour l'instant, on se situe dans une démarche où nous sommes capables de tenir ce calendrier. S'il s'avère que des obstacles surviennent entre-temps, on aura toujours la possibilité de se réadapter.

Et moi, je ne vous autorise pas à faire des plaisanteries d'un angliciste véreux sur la SADEV. Je vous demanderai, par rapport à cela, de ne pas recommencer. Cela est très désagréable. Le conseil municipal aura à faire ses choix. M. le Maire tout à l'heure va nous faire voter sur une commission et cette commission qui va être élue tout à l'heure sera démocratique, sera pluraliste si j'ai bien compris, et elle aura à débattre sous la responsabilité du Maire de qui sera notre aménageur. Moi, ce genre de plaisanteries, je ne supporte pas. Excusez-moi, je sors un peu de mon calme mais je ne supporte pas cela. Je tenais pour cet exemple à vous faire une remarque car c'est très désagréable d'entendre parler d'un aménageur départemental sur ce ton. Surtout qu'il travaille dans beaucoup de communes, bien au-delà des communes d'ailleurs de sensibilité de gauche. Cet aménageur n'a pas à recevoir de leçon de votre part ainsi, sur des plaisanteries qui seraient tout à fait inacceptables. Cela ne me plaît pas. Alors, je vous le dis. Passons là-dessus et revenons sur le fond.

Effectivement, bureaux, activités, évidemment parce que chacun a bien compris que l'on était sur un processus qui nécessitait pour arriver à 130.000 mètres carrés de SHON, de pouvoir composer des activités qui soient tertiariées et des activités qui soient plus traditionnelles. Les ratios effectivement permettent aujourd'hui sur 130.000 mètres carrés de SHON, toujours dans une perception relativement courageuse mais en même temps ambitieuse, d'y parvenir. L'équilibre de la ZAC et le financement des terrains et de la rentabilité que l'on pourra trouver à la fois en termes d'aménagement et ensuite en termes de loyers, je pense que l'on aura à y revenir au cours des discussions qui se mèneront à la fois avec les habitants, les élus de cette assemblée et les industriels qui seront candidats à venir s'installer sur ce terrain.

Sur la procédure, je pense que ce soir on aura certainement à prendre des décisions qui s'inscrivent dans un calendrier qui ne me paraît pas devoir être inacceptable puisqu'il reprend précisément les termes d'une loi qui n'est pas fondée par nous mais qui rigoureusement respecte l'ensemble des contraintes que nous sommes amenés à respecter si nous décidons de créer une ZAC. Le fait d'avoir l'intention de créer une ZAC, le fait de créer une ZAC, ce n'est pas une démarche antidémocratique. »

### **Intervention de M. le Maire**

« J'ajoute que, avec l'arrivée du métro, il est de saine politique d'éviter que les terrains soient soumis à la spéculation. Et donc, nous prenons une mesure en même temps nécessaire au développement de la ville mais aussi une mesure de précaution indispensable. Ce n'est pas antinomique avec ce que nous avons discuté dans les contrats de développement territorial. Je rappelle ce que M. FAUTRE évoquait tout à l'heure dans les objectifs du budget 2011, c'est que nous prenons ici l'engagement d'un débat approfondi cet automne sur le contenu des contrats de développement territorial. Il est évident que l'on est dans l'environnement, dans les quelques centaines de mètres du futur métro. Cela sera évidemment la consultation légale telle qu'elle est indiquée dans cette délibération mais aussi une consultation beaucoup plus large et plus populaire que nous porterons sur l'ensemble des objectifs que porte Champigny. »

Vote sur la première délibération : Arrêt des objectifs d'aménagement et définition des modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC Marais De Gaulle

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**45 votes pour dont 12 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Groupe « La passion de Champigny - Centristes et républicains » – Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

**1 abstention**

**(Gauche citoyenne/ Europe écologie)**

Vote sur la 2<sup>ème</sup> délibération : (à l'exception de l'article 4 portant sur la désignation des membres d'une commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures et propositions reçues dans le cadre de la concession d'aménagement)

Autorisation de lancer la procédure de désignation de l'aménageur

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**43 votes pour dont 12 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

**3 abstentions**

**(« Gauche citoyenne/Europe écologie » – Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

Désignation à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne d'une commission présidée par M. le Maire chargée d'émettre un avis sur les candidatures et les propositions reçues dans le cadre de la concession d'aménagement  
(article 4 de la 2<sup>ème</sup> délibération)

Les scrutateurs désignés sont les deux conseillers municipaux présents les plus jeunes :

- Mlle KEITA
- Mlle BERCHERY

Candidatures proposées par la majorité municipale

Titulaires :

- Georges CHARLES
- Fily KEITA
- Gilles DESSEIGNE
- Sylvaine ETTORI
- Gérard LAMBERT

Suppléants :

- Claude GUERRIER
- Brigitte TERRADE

- Marie-Odile DUFOUR
- Amadou TRAORE
- Nicole PASQUIER

Candidatures proposées par le Groupe Divers droite

Titulaire :

M. CHEVALIER

Suppléant :

M. DUVAUDIER

Il est procédé au vote à scrutin secret

**Résultats du vote : 46 bulletins**

**1 bulletin blanc**

**la liste proposée par la majorité obtient 37 voix**

**la liste proposée par le Groupe Divers droite obtient 8 voix**

1/ Calcul du quotient électoral :

Quotient électoral = nombre de suffrages exprimés : sièges à pourvoir
---

Chaque liste obtient autant de sièges que son score contient le quotient électoral

Quotient électoral =  $46/5=9,2$

Liste de la majorité municipale =  $37/9,2=4,02$

Liste présentée par le Groupe Divers droite =  $8/9,2=0,87$

**La liste présentée par la majorité municipale obtient 4 sièges de titulaires 4 sièges de suppléants**

2/ Répartition des restes à la plus forte moyenne :

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges obtenus} + 1}$$

La liste qui obtient le résultat le plus élevé emporte le ou les dernier(s) siège(s) « à la plus forte moyenne »

Liste de la majorité municipale :  $37/4+1=7,40$

Liste présentée par le groupe Divers droite :  $8/0+1=8$

**La liste présentée par le groupe Divers droite obtient le dernier siège de titulaire et le dernier siège de suppléant à la plus forte moyenne**

**Sont donc élus :**

**En qualité de titulaires :**

- Georges CHARLES

- Fily KEITA
- Gilles DESSEIGNE
- Sylvaine ETTORI
- Alain CHEVALIER

**En qualité de suppléants :**

- Claude GUERRIER
- Brigitte TERRADE
- Marie-Odile DUFOUR
- Amadou TRAORE
- Michel DUVAUDIER

**5**

Périmètre d'intervention foncière dénommé «Place Lénine »

Approbation de la convention de portage foncier à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94, concernant le lot n° 7 appartenant à Monsieur et Madame Kamga et Monsieur et Madame Poliwa, dépendant de la copropriété sise 6 avenue Carnot, cadastrée section AX n° 25 pour 278 m<sup>2</sup>, inclus dans le périmètre d'intervention foncière «Place Lénine ».

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Moyens de financement

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. DESSEIGNE.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**38 votes dont 9 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités –« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

**8 abstentions dont 3 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite –**

**Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**6**

Approbation de la convention de relogement inter-partenaires à intervenir dans le cadre du renouvellement urbain du quartier du Bois l'Abbé,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par Mme PASQUIER.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN**

**7**

Convention d'objectifs et de financement relative au Centre Social Youri Gagarine.

Approbation des termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Champigny sur Marne, ou son représentant, de signer la convention, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ème</sup> Commission** : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2<sup>ème</sup> Commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**4<sup>ème</sup> Commission** : Solidarité / Action sociale – Prévention / Santé – Coordination des actions sur les handicaps – Politique en direction des seniors – Droits des Femmes

**5<sup>ème</sup> Commission** : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup> Commission** : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie associative – Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par M. BESNARD.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**8**

Autorisation donnée à la SADEV 94 de percevoir l'aide régionale au renouvellement urbain au titre des opérations d'aménagement qu'elle réalise pour le compte de la Ville dans le cadre de la concession d'aménagement du Bois l'Abbé.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi- Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. GUERRIER.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**9**

Répartition des subventions départementales aux associations année 2010

**Commissions concernées :**

**Toutes**

**Rapport présenté par M. BLIMI** qui fait état des questions posées en commission :

- Lors de la séance de la 3<sup>ème</sup> commission :

M. FUCHS a demandé pourquoi l'Office des Migrants ne figurait pas dans la liste des subventions départementales

M. RIVALLAIN a posé la même question en ce qui concerne l'association Proximité.

Réponse : Les subventions départementales sont redistribuées à des associations subventionnées localement hors convention.

L'Office des Migrants est déjà subventionné par convention avec la Ville à hauteur de 41 000€ (cf : BP 2011). Il est également subventionné par le département du Val-de-Marne pour ses projets.

Quant à l'association Proximité, elle bénéficie d'un cofinancement Ville-Etat, la Ville assurant une participation financière communale à hauteur de 20% du coût du recrutement d'un poste d'adulte-relais en 2001 et 2002 puis depuis 2003 de deux postes d'adultes-relais (l'Etat prenant pour sa part en charge 80% du coût de ces postes)

- Lors de la 5<sup>ème</sup> commission :

M. CHEVALIER a demandé des précisions sur les conditions d'éligibilité des associations.

Toutes les associations ont-elles droit à une subvention ?

Réponse : En application de l'article de l'article 1 du règlement régissant l'attribution des subventions communales et départementales (approuvé par délibération du 24/01/07) :

« Les associations campinoises déclarées depuis plus d'un an peuvent bénéficier d'une subvention communale et départementale en remplissant le formulaire de demande de subvention signé par le Président en joignant le rapport moral, le bilan financier de l'année écoulée et le budget prévisionnel de l'année en cours. »

L'article 7 du même règlement précise la répartition :

« La répartition des subventions départementales aux associations locales et sportives se fait de la façon suivante :

- 230€ par foyer socio-éducatif des établissements du second degré,
- 2,50€ par siège obtenu par les unions locales de parents d'élèves, avec un minimum de 50€,
- une subvention par adhérent obtenue en divisant la subvention départementale restant par le nombre total d'adhérents aux différentes associations, avec un minimum de 50€,

➤ un forfait unique de 50€ est appliqué pour les associations comprenant 15 adhérents et moins »

Un exemplaire du règlement a été remis à nouveau à M. CHEVALIER et est tenu à la disposition des conseillers qui le souhaiteraient.

**Intervention de M. CHEVALIER**

« Je vous remercie de m'avoir donné le règlement. J'ai au moins une question concernant deux associations mais c'est pour l'exemple. Je ne vois pas dans cette liste, alors que vous donnez souvent des subventions lors de drames et je pense que ces gens-là vous solliciteront pour le Japon, je ne vois pas apparaître le Secours catholique qui a pourtant une antenne sur Champigny. Accessoirement, je ne vois pas non plus l'AMLC qui se situe sur Champigny. Je voulais savoir pourquoi. »

**M. le Maire.**

« Nous avons voté en ce qui concerne l'AMLC tout à l'heure. M. BLIMI pourrait préciser. L'AMLC, c'est un peu comme l'Office des migrants c'est-à-dire que ce sont des associations qui sont déjà subventionnées par convention avec la ville. Elles ne rentrent donc pas dans le champ.

**M. CHEVALIER.**

« C'est la répartition d'une subvention du conseil général. »

**M. le Maire.**

« Oui mais certaines associations comme Proximité bénéficient d'un cofinancement ville/Etat, la ville assurant une participation financière, dans une convention de ce type, il n'y a pas dans ce cas de troisième intervenant. On a quelques cas de figure. Mais pour toutes les associations ordinaires, on a la même clef de répartition. Vous l'avez vu. »

**M. CHEVALIER.**

« J'admets votre réponse pour l'AMLC. Quid du Secours catholique ? »

**M. le Maire.**

« Nous avons fait de gros efforts parce que, pas pour la répartition départementale mais quand on parle des subventions de la collectivité locale aux associations, il faudrait préciser aussi les aides en nature, en services. Nous sommes en train de procéder à des travaux de relogement du Secours catholique. Ce sont des travaux importants au Bois l'Abbé. Par ailleurs, il faut que nous ayons les comptes annuels, etc. Je crois que le Secours catholique n'est pas dans le circuit de ce point de vue. Rien ne le lui interdit. »

**M. CHEVALIER.**

« C'était ma question. Peuvent-ils vous envoyer ces papiers ? »

**M. le Maire.**

« Absolument, ils seront traités. Cela veut dire aussi qu'il faut qu'il s'agisse d'une association différente de l'association départementale. Je n'ai pas tout le dossier. »

**M. GUERRIER.**

« A ma connaissance, du temps que j'ai eu la responsabilité de ce secteur, les associations caritatives telles que le Secours catholique, le Secours populaire ne sollicitent pas de subvention de la ville et ne remplissent jamais de dossier de subvention. Elles demandent des aides quand elles sont confrontées à des situations telles que celle qui se passe au Japon. On en a connu d'autres. Elles demandent des aides spécifiques à ces moments-là mais elles ne sollicitent pas d'aide communale dans le cadre d'attribution des subventions à la vie associative locale. A partir de là, évidemment elles ne bénéficient pas de la clef de répartition qui existe. »

**M. GUERRIER.**

Au-delà de cela, le Secours catholique, par exemple, en ce moment bénéficie d'une aide qui n'est pas chiffrée de la part de la municipalité puisque nous sommes en train d'aménager des locaux pour leur permettre d'accueillir les populations qui étaient avant accueillies dans un sous-sol. Aujourd'hui, on est en train de leur aménager un local dont ils sont tout à fait satisfaits et qui, on pourra vous le dire, a quand même coûté relativement cher à la commune. »

**M. CHEVALIER.**

« Je suis d'accord avec vous, tout ce que vous dites est véridique. Mais le Secours populaire est sur cette liste. Le Secours catholiques n'y est pas. C'était ma question. »

**M. le Maire.**

« Si on est sollicité sur un fonctionnement annuel au titre de la répartition des associations, évidemment on verra comment avoir la même clef de répartition. Il faut que nous ayons le même type de rendu sur les associations locales. Je rappelle aussi que quelquefois on est obligés de faire des rattrapages parce que la vie associative s'appuie sur les bénévoles et on leur demande déjà des choses relativement compliquées. En même temps, on a besoin bien légitimement d'avoir le rapport moral, le reflet des assemblées générales et puis les comptes de ces associations pour évidemment faire fonctionner nos critères. La question est de savoir si le Secours catholique a un système de fonctionnement local. Le cas échéant, on pourra effectivement y donner droit. »

**M. CHEVALIER.**

« La réponse est oui. »

**M. le Maire.**

« En revanche, vous avez vu dans la liste qu'il y avait l'Union des Chrétiens de Champigny. »

**M. CHEVALIER.**

« Tout à fait. »

**M. le Maire.**

« Nous serons attentifs mais cela ne bloque pas l'ensemble de cette répartition par la ville des subventions versées par le conseil général. »

## **ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

Messieurs LAMBERT et LAURENT, membres du bureau de l'ASOMBA, n'ont participé ni au débat ni au vote en ce qui concerne l'attribution d'une subvention à cette association.

M. LAMBERT, membre du bureau de la CNL du Bois l'Abbé, n'a participé ni au débat ni au vote en ce qui concerne l'attribution d'une subvention à cette association.

M. SUDRE, membre du bureau de la section Judo du RSCC, n'a participé ni au débat ni au vote en ce qui concerne l'attribution d'une subvention à cette association.

### **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

#### **10**

Convention fixant les relations de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Multi Loisirs Campinoise (AMLC)

Approbation du montant de la subvention

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. DEFRANOUX** qui fait état de la question posée par M. JEANNE lors de la séance de la 1<sup>ère</sup> commission. Il a demandé quelle garantie la Ville a donné à l'AMLC pour son local.

Réponse : Ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe 1 de la convention, la mise à disposition du local reste conditionnée au démarrage des travaux de l'opération Union/ Jaurès.

Comme cela a été indiqué lors de la commission, une réflexion est engagée en interne pour que des propositions de relogement soient faites à l'association.

#### **Intervention de M. JEANNE**

« J'avais posé une question en commission sur l'aspect du local. Cette association rend quand même un service éprouvé depuis plusieurs années sur notre ville. On a une baisse des subventions qui est quand même assez importante même si, on l'a bien noté, il y a une prise en compte de la partie prestations en nature. Pour autant, on peut s'interroger par rapport à la situation du budget que l'on a évoquée. Pourquoi cette association, plus spécifiquement, est plus impactée ? Deuxième chose, il faut savoir que, dans le cadre de cet impact financier, il y a un emploi qui risque de ne pas pouvoir être pérennisé. Je pense qu'il faudrait regarder cela avec plus de vigilance d'ici à la fin de cette année puisqu'il y a matière. »

### **Intervention de M. GASCARD**

« Il faut rappeler quand même que c'était une association municipale qui petit à petit a perdu tous les services qu'elle rendait à la population. Et, à l'heure actuelle, c'est une association loi 1901 comme toutes les autres associations c'est-à-dire qu'elle propose des activités qui fonctionnent plus ou moins bien d'ailleurs parce que l'activité randonneurs fonctionne très bien. Mais transformez l'AMLC en association de randonneurs, il n'y a plus de justification pour que la municipalité mette à disposition de cette association tous les moyens qu'elle avait, dont elle bénéficiait avant. Lui garantir déjà un local, moi je ne sais pas s'il y a beaucoup d'associations loi 1901 dans Champigny auxquelles on peut assurer un local comme cela, ad vitam aeternam. Une subvention de 10.000 euros pour financer le poste qu'ils souhaitent, cela me semble largement suffisant compte tenu de tous les à-côté qu'il y a. Je suis désolé mais on part sur des bases qui sont erronées. L'AMLC, ce n'est plus l'OMTC. Elle ne peut donc pas avoir le même financement. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Sans polémique aucune car il y a un accord à mon sens de l'association elle-même, les créneaux ont changé. Et je crois qu'il y a une aide régionale. Cela a permis aussi à l'association de diversifier les soutiens qu'elle a pu obtenir. Je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour dire que l'emploi est en danger. Il y a aujourd'hui un emploi, oui, mais vous vous souvenez qu'à une époque il y avait un bureau pour les billets SNCF, quasiment une agence. Or, la législation a changé. On s'est mis aux normes. Il y avait à l'époque une vocation qui n'a d'ailleurs jamais débouché complètement, de porter le tourisme pour notre ville à un niveau suffisant. Et puis, lors des évolutions du syndicat d'initiative, il avait été porté l'idée de fusionner l'AMLC et le syndicat d'initiative. On s'aperçoit aujourd'hui que, de toute façon, cela n'aurait pas suffi et que la réglementation nous a amenés à créer un Office du tourisme. Nous sommes donc dans une nouvelle configuration. Je rappelle aussi que la loi d'aide aux associations a changé et que les salaires doivent être remboursés quand nous mettons à disposition des salariés. Tout cela mis bout à bout, on évolue vers une AMLC nouveau type qui remplit des services importants, qui reste une grande association populaire et d'ailleurs tout va bien. Il n'y a pas de volonté de notre part de gêner, au contraire, cette association mais il y a des fonctions qui se sont différenciées. Ainsi va la vie et tout va bien. Je ne fais pas non plus de remarque sur le fonctionnement de cette association. Ce n'est pas le lieu et ce n'est pas mon avis. »

### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**42 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités**

**« Gauche citoyenne/Europe écologie » –Groupe UMP)**

**1 vote contre par procuration**

**(Groupe Divers droite)**

**2 abstentions**

**(Groupe « La passion de Champigny - Centristes et républicains »)**

M. CHEVALIER, trésorier adjoint de l'association, n'a participé ni au débat ni au vote

### **DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES**

**11**

Convention portant sur le soutien financier de la Ville au Red Star Club de Champigny pour son action en faveur du sport de haut niveau et de performance

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. SUDRE.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

M. SUDRE, membre du bureau de la section judo du RSCC, n'a pas participé au vote.

**12**

Convention portant sur le soutien financier de la Ville au Club des Sports de glace pour son action en faveur du sport de haut niveau et de performance

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. SUDRE.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13**

Convention portant sur le soutien financier de la Ville à l'Académie Sporting Club pour son action en faveur du sport de haut niveau et de performance

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. SUDRE.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**14**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 4000 euros à l'association : « Union tremplin socioculturelle France » (UTSF) pour financer la participation d'une délégation d'associations campinoises au Forum Social Mondial organisé à Dakar (Sénégal) du 6 au 11 février 2011.

### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission** Politique culturelle / Politiques sportives / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et achats publics / Personnel communal / Nouvelles Technologies de l'Information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. BLIMI** qui indique que lors de la séance de la 1<sup>ère</sup> commission, M. JEANNE a observé que cette délibération aurait pu et dû passer au conseil municipal du 2 février, le séjour a en effet eu lieu du 6 au 11 février 2011.

### **Intervention de Mme CHERENCE**

« Juste une précision en fait. Nous voterons pour mais la proportion entre cette somme pour cette association et puis par exemple la subvention que l'on a votée pour le Japon nous paraît un peu déséquilibrée. Et puis, par ailleurs, on n'a jamais de retour sur ce genre de subvention. Serait-il possible d'en avoir... ? »

### **Réponse de M. le Maire**

« Tout à fait. Il est prévu des comptes rendus. Cela vous parviendra.

Pour le Japon, je vais vous mettre à l'aise, il est possible que l'on y revienne prochainement. Simplement, la demande qui nous est faite, sur laquelle on reviendra tout à l'heure, c'est le déblocage pour la reconstitution de stocks d'urgence. Ce n'est pas l'action. Il est évident que le Japon aura besoin d'une aide plus importante mais on ne sait pas exactement sous quelle forme aujourd'hui. On a donc une demande précise d'une association qui nous dit : nous, tout de suite, on a des moyens d'urgence que l'on peut envoyer et si vous nous annoncez un concours immédiat, cela nous permet d'agir immédiatement. On reviendra le cas échéant sur des sommes plus importantes si c'est nécessaire.

Par ailleurs, dans notre délibération concernant la participation au Forum social organisé à Dakar, il faut mesurer que les 4.000 euros viennent en complément de participations personnelles importantes. Nous n'avons pas payé le voyage aux membres des associations. Elles ont fait l'essentiel du financement et nous ne faisons qu'un accompagnement. C'était un groupe relativement important, 20 personnes. Cela ne paye pas le séjour. C'est important de le dire aussi. Ce serait trois personnes, vous auriez raison. Mais là, c'est divisé par 20, cela ne fait pas beaucoup d'aide. »

### **Mme KASSOU.**

« Pour compléter, ce sont 20 participants à ce Forum, avec des billets d'avion entre 500 et 700 euros. Sur 4.000 euros de subvention de la municipalité, cela revient à 210 euros par participant. Le différentiel, c'est chaque participant qui l'a mis de sa poche. »

### **M. le Maire.**

« C'est bien que le conseil ait tous les éléments. »

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**15**

Participation de la Ville de Champigny sur Marne au fonctionnement de la classe relais du collège Elsa Triolet pour 2009 et 2010

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI.**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

**16**

Conventions d'objectifs et de financement – Etablissements d'accueil du jeune enfant 0 – 4 ans (Prestation de Service Unique PSU) à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la commune de Champigny sur Marne pour trois ans : du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Melle LE LAGADEC.**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Sortie de séance à 23h45 de Mme BOLLINGER qui donne procuration à M. BESNARD pour le reste de la séance

**17**

Convention à intervenir entre la ville de Champigny sur Marne et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne relative à l'aide aux vacances enfants (VACAF- AVE)

Conventions à intervenir entre la ville de Champigny sur Marne et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Herault pour les centres de vacances l'Olivette à Argelès sur Mer (66700) et Chalet les Charmettes à St Nicolas la Chapelle (73590 Flumet) relatives à l'aide aux vacances en famille (VACAF- AVF)

Convention à intervenir entre la ville de Champigny sur Marne et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) pour accepter les chèques vacances en mode de paiement

Approbation de ces conventions

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer lesdites conventions

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18**

Programmation des activités du Service Organisation Séjours et Vacances pour l'été 2011

Programme et tarification des séjours destinés aux 4/17 ans

Programme et tarification des vacances familiales

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI** qui indique que lors de la séance de la 1<sup>ère</sup> commission, M. JEANNE a souhaité avoir le détail du calcul des quotients familiaux

**Réponse :** M. JEANNE avait déjà posé cette question au conseil municipal du 23 juin 2010. Il lui avait alors été répondu par courrier détaillé.

La réponse lui a été à nouveau communiquée et est tenue à la disposition des conseillers qui la souhaiteraient.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19**

Adoption de tarifs commensaux pour les activités du service organisation séjours et vacances

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20**

Partenariat avec la Caisse des Ecoles de Fontenay sous Bois et les Villes de Mitry-Mory, Nanterre et Sevran portant sur les séjours de vacances de l'été 2011.

Approbation des conventions à intervenir entre la Ville de Champigny sur Marne et ces quatre partenaires.

Autorisation à M. le Maire ou son représentant de signer lesdites conventions.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21**

Programme et tarification des classes transplantées du deuxième semestre 2011

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION**

**22**

Avis du conseil municipal sur l'adhésion de Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) au Syndicat mixte des systèmes d'information (SII)

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Melle LE LAGADEC.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION PREVENTION SANTE**

**23**

Renouvellement de la convention de collaboration entre la Ville de Champigny sur Marne et le Réseau des Boucles de Marne concernant la prise en charge des patients souffrant d'addictions ou de pathologies associées suivis dans ses Centres Municipaux de Santé.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**24**

Convention de rétrocession d'une canalisation de gaz naturel par Gaz réseau Distribution France.

Approbation de la convention et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de la signer ainsi que tout document y afférent

**Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. LECUYER** qui fait état de la question posée par M. FUCHS lors de la séance de la 3<sup>ème</sup> commission. Ce dernier a demandé s'il restait encore des canalisations en fonte

**Réponse :** Sur les 164 318 m de canalisations concédées, il n'y a désormais plus aucune présence de fonte grise recensée.

Ce matériau a été totalement remplacé au cours des dernières années dans le cadre du programme de résorption.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**25**

Approbation de l'avenant n°2 au marché faisant suite à l'appel d'offres ouvert relatif à la location/maintenance des photocopieurs pour la ville de Champigny – Lot n°1 location/maintenance de photocopieur pour les services administratifs et les écoles de la ville– à intervenir avec la société CANON

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES /AFFAIRES JURIDIQUES**

**26**

Approbation du protocole d'accord à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne et un agent technique titulaire victime d'un accident de service.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant délégué, de signer ledit protocole d'accord.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> Commission** Finances/marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA.**

**Intervention de Mme BERCHERY**

« La ville reconnaît sa responsabilité dans cet accident. Nous voudrions savoir pourquoi les indemnités ne sont pas prises en charge par les assurances de la ville. »

**Réponse de Mme TERRADE**

« Tout simplement parce que, dans le domaine du personnel, nous sommes notre propre assureur. Nous n'avons pas de contrat assurantiel. Nous avons en fait fort heureusement très peu d'accidents de travail qui entraînent ce genre de conséquences, c'est bien le premier d'ailleurs que j'ai à voir en 16 ans. Cela dit, nous ne sommes pas par exemple rattachés à l'assurance-chômage. Nous sommes notre propre assureur de ce point de vue. De la même façon, pour tout ce qui concerne les risques accidentels, maladies longue durée, etc., les calculs qui ont été faits à différentes reprises et que refont nos services régulièrement assistés y compris de cabinets spécialisés dans le domaine pour vérifier si ce que nous serions amenés à dépenser en cotisations soit assurantielles soit Assédic en comparaison de ce que nous sommes amenés à dépenser actuellement, finalement ne nous reviendrait pas plus cher, ces calculs confirment pour le moment qu'il vaut mieux pour nous rester actuellement notre propre assureur. »

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**27**

Autorisation de procéder au recrutement, par contrat de 3 ans maximum éventuellement renouvelable, d'un directeur général adjoint en charge des directions techniques.

Approbation du contrat type y afférent

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**28**

Autorisation de procéder au recrutement par contrat de 3 ans maximum éventuellement renouvelable d'un directeur des infrastructures et du cadre de vie  
Approbation du contrat type y afférent.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### DIRECTION GENERALE ADJOINTE

**29**

Attribution à l'Association Secours Populaire Français d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour l'aide à apporter aux victimes du séisme et du tsunami qui se sont produits au Japon

**Rapport présenté par M. le Maire** qui indique : « Il s'agit, comme je l'ai précisé tout à l'heure, d'un premier versement. Si évidemment d'autres associations humanitaires faisaient appel à nous, nous ne manquerions pas de continuer dans le même sens »

Vote sur l'urgence

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Vote sur le fond

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**30-Vœu** présenté par les groupes de la majorité communale demandant le maintien des six tournées de facteurs dont la suppression est prévue

**Texte ci-dessous :**

« Le 12 mars dernier, à l'appel du comité campinois de défense et de développement des services publics, des élus, des associations, des postiers, des campinois se sont rassemblés devant la poste centrale pour protester contre la suppression de six tournées de facteurs à Champigny, résultat d'une décision unilatérale de la direction de la poste. Déjà en 2009 quatre tournées avaient été supprimées dans le plus grand silence.

**Cette mesure se concrétiserait sur notre ville par :**

-La suppression de six tournées de facteurs le 22 mars

-Le rattachement des douze facteurs du haut de Champigny (Coeuilly, Bois L'Abbé, Les Mordacs) à Chennevières, alors que le courrier est trié au bureau de Champigny  
-Le découpage de Champigny en deux secteurs distincts. Organisation postale unique en France.

Face aux conséquences néfastes de cette décision, 2 400 habitants ont signé une pétition exigeant son annulation.

En réalité, derrière cette réorganisation des services postaux, se profile la mise en application de la politique européenne de privatisation des services publics, la logique libérale d'ouverture à la concurrence des missions d'intérêt général.

C'est pour ces raisons que le Directeur départemental annonce une réorganisation de la distribution tous les 18 mois.

### **Dans ces conditions,**

Considérant le manque de concertation avec les élus locaux, les usagers champinois,  
Considérant les menaces de réduction d'effectifs, de dégradation des conditions de travail des agents postaux,

Considérant l'atteinte à la qualité du service public de proximité dans notre ville,

Le conseil municipal de Champigny sur Marne demande à la direction de la poste :

Le maintien des six tournées de facteurs sur la Ville. »

### Examen de l'urgence

#### **Intervention de M. GUERRIER**

« Concernant l'urgence de ce vœu, elle est due à la décision unilatérale de la direction de la Poste de supprimer six tournées de facteurs le 22 mars. Cela justifie tout à fait, me semble-t-il, un vœu d'urgence de notre Conseil municipal. »

### Vote sur l'urgence

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**42 votes pour dont 11 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne/Europe écologie » -**

**Groupe « la passion de Champigny – Centristes et républicains » -**

**Groupe Divers droite)**

**4 votes contre dont 2 procurations**

**(Groupe UMP)**

### Examen sur le fond

#### **Intervention de M. GUERRIER**

« Sur le fond, comme je viens de le dire, il s'agit d'une mesure unilatérale de la Poste de décider la suppression de 6 tournées de facteurs après qu'une décision en 2009 a supprimé 4 tournées, mais aussi de décider le rattachement de 12 facteurs du haut de Champigny, tous les facteurs qui alimentent Coeuilly, Bois l'Abbé, les Mordacs, à Chennevières alors que le courrier est trié au bureau de poste central de Champigny. Cela ferait que le découpage de

Champigny en 2 secteurs distincts serait une organisation postale unique en France. C'est la première fois qu'une ville serait séparée en 2 secteurs postaux pour la distribution. En réalité, on voit bien que, derrière cette réorganisation des services postaux, se profile la mise en application de la politique européenne de privatisation des services publics, la logique d'ouverture à la concurrence des missions d'intérêt général. C'est ce qui d'ailleurs avait été dénoncé au cours du référendum populaire organisé où plus de 2 millions de nos compatriotes s'étaient prononcés contre cette marche en avant de la privatisation. C'est aussi pour ces raisons que le directeur départemental a annoncé récemment que, de toute manière, il envisageait une réorganisation au fur et à mesure tous les 18 mois. Pour toutes ces raisons, considérant le manque de concertation avec les élus locaux et les usagers champinois, considérant les menaces de réduction d'effectifs et de dégradation des conditions de travail des agents postaux, considérant l'atteinte à la qualité des services publics de proximité dans notre ville, le conseil municipal de Champigny demande à la direction de la Poste de maintenir les 6 tournées de facteurs. »

### **Intervention de Mme ETTORI**

« En 2009, nous avons été nombreux à nous battre contre le changement de statut de la Poste et à en dénoncer les dangers. En légitimant par ce changement de statut la privatisation rampante de l'entreprise publique entamée depuis plusieurs années auparavant, le gouvernement donnait officiellement le feu vert à la mise en place des logiques libérales au cœur même du service public postal. Aujourd'hui, c'est au tour de notre commune d'en subir les conséquences avec la suppression de 6 tournées de facteurs et le rattachement de 12 autres à Chennevières. On peine à trouver les justifications à cette décision sinon la volonté de réduire le champ d'intervention du service public pour laisser la place aux opérateurs privés. Le tout sous l'œil scrutateur de l'Union européenne qui veille à l'application stricte de sa directive services. Devons-nous attendre pour réagir que la gestion managériale de la Poste, que la sempiternelle concurrence libre et non faussée fasse son œuvre déshumanisante comme à France Télécom ? Déjà un postier s'est suicidé en janvier à Vitrolles. Combien d'autres en faudra-t-il ? Devons-nous laisser la précarité gangrener la Poste en multipliant les CDD et le recours à l'intérim pour toute perspective ? Nous pouvons sortir de cette logique en nous extrayant de ce traité de Lisbonne, véritable carcan libéral qui privatise le nécessaire et dont la logique broie les hommes.

Nous, élus du Parti de Gauche, apportons tout notre soutien aux postiers de Champigny. Nous nous battons à leurs côtés jusqu'à la satisfaction de leurs revendications pour le maintien de conditions de travail dignes, permettant d'assurer leur mission de service public sur le territoire. De la même façon, nous nous battons aux côtés des professionnels de la santé pour le maintien du service de chirurgie cardiaque à l'hôpital Henri Mondor. Nous appelons à une large participation lors du rassemblement qui aura lieu demain à 17 h 30 devant la mairie, à l'occasion de la venue du directeur départemental des postes pour lui signifier notre opposition à ce projet. Car la lutte paie comme nous l'avons vu à Marseille où la direction de la Poste a finalement plié devant la détermination des salariés du bureau du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Après 139 jours d'une grève héroïque, ils ont obtenu pour leur bureau la fin des remplacements par de l'intérim, un taux de zéro vacance d'emploi ou encore le remplacement d'un départ en retraite. Pour le département des Bouches du Rhône, ils ont obtenu le recrutement de 50 CDI. Pour ces raisons, le groupe des élus du Parti de Gauche votera le vœu d'urgence proposé par la majorité municipale. »

### **Intervention de Mme DUFOUR**

« Chaque fois que les services publics sont mis à mal et cette fois, c'est la Poste, ce n'est pas la première fois d'ailleurs, malheureusement c'est vraiment précis, c'est concret. Cela n'étonnera donc personne que les élus socialistes votent l'urgence et votent ce vœu. »

**Intervention de M. JEANNE**

« Rapidement, pour rester toujours sur la même position puisque nous avons déjà soutenu un vœu fait, Mme ETTORI le rappelait, en ce sens il y a déjà plus d'un an et demi, nous serons bien évidemment, même si demain pour des raisons professionnelles, nous ne pourrions pas être avec vous à 17 h 30 mais, en tout état de cause, on sera avec vous pour les actions qui peuvent être menées dans cette direction. Nous sommes tout à fait favorables tant pour l'urgence que sur le fond de ce vœu.

Simplement, comme vous vous y étiez engagés samedi dernier, il serait bon de préciser le rôle qu'a eu une association sur le secteur de Coeuilly pour mobiliser les 2.400 habitants qui ont signé la pétition. Cela témoigne véritablement d'un dépassement de toutes les sensibilités, qu'elles soient politiques ou autres, de défendre ce service public qui aujourd'hui déjà pose des difficultés puisque l'on n'a pas tous les jours une distribution de qualité sur Champigny. »

**Intervention de M. le Maire**

« Je vous l'avais proposé pour le bulletin municipal. Je vous propose d'adopter le vœu et qu'en revanche, on rende compte de l'ensemble de ce qui s'est fait dans le bulletin municipal. Je propose que l'on relaye dans le bulletin de façon plus détaillée toute cette convergence que vous avez raison de souligner et que nous adoptions le vœu tel quel et qu'il devienne le vœu du conseil municipal. »

Vote sur le fond

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**40 votes pour dont 10 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne/Europe écologie » -**

**Groupe « la passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**6 abstentions dont 3 procurations**

**(Groupe UMP - Groupe Divers droite)**

Questions diverses

**M. FUCHS.**

« M. le Maire, au mois de décembre je vous avais posé une question sur la remise du rapport sur la contamination des sols autour de la station Esso. Vous m'aviez dit que le rapport parviendrait sans doute en mairie au mois de février et que vous nous le communiqueriez. Ce rapport vous est-il parvenu ? »

**M. le Maire.**

« Il n'est pas sous la forme que l'on attendait. Il y a eu un report. On ne va pas engager un débat. L'Etat est en retard. On n'a pas encore complètement reçu les préconisations définitives. La question reste en suspens. Vous avez raison. A suivre. Je vous répondrai par écrit. »

**M. FUCHS.**

« Deuxième question, le chantier de la D 4 a été arrêté pour trois semaines. Je sais bien que ce n'est pas vous le décideur dans l'affaire mais connaissez-vous les raisons techniques de cet arrêt ? Puisque l'on m'a dit que cela devait reprendre le 28, sachant que chaque arrêt de chantier a un coût généralement assez élevé pour les entreprises. »

**M. le Maire.**

« Cela vient d'une demande de la municipalité de réviser un plan qui nous avait été donné incomplètement au départ. Il y avait notamment beaucoup de plantations sur le trottoir direct de la mairie. Nous avons demandé un court délai de réflexion supplémentaire parce que c'est le trottoir le plus utilisé de Champigny. Il ne faut pas qu'il soit trop encombré. Des calculs ont donc été refaits. Je ne sais pas où l'on en est aujourd'hui. Je vous répondrai plus en détails. On a la volonté sur ce trottoir d'élargir au maximum, et s'il y a des plantations, qu'elles ne prennent pas de place par rapport aux piétons. C'est un trottoir extrêmement important. On a demandé aux services d'essayer de gagner un meilleur trottoir devant la mairie actuelle. Je ne sais pas s'ils pourront satisfaire cette demande. Ils sont en train de recalculer alors que c'était pratiquement parti. Voilà la raison fondamentale.

Voilà, je crois que l'on vous répondra plus précisément par écrit à ces deux questions comme c'est l'usage. »